



ACTUALITÉ

Des luttes en crescendo

MONDES UNIVERSITAIRES

Recherche 0,23 %
du plan de relance !

INTERNATIONAL

Gaza : l'université
sous les bombes

ENTRETIEN

Jean-Pierre Dubois

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 571 JANVIER 2009

e s n e s u p

DOSSIER

Surmonter la crise, transformer la société

Qui a le pouvoir de faire baisser
votre taux d'emprunt ?

Vous !

*Le
Rendez-vous*

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

© 2011 CASDEN Banque Populaire. Tous droits réservés. CASDEN Banque Populaire est une banque coopérative. Le logo CASDEN Banque Populaire est une marque déposée de CASDEN Banque Populaire. CASDEN Banque Populaire est une banque coopérative. CASDEN Banque Populaire est une banque coopérative.

Créée et gérée par des enseignants, la **CASDEN Banque Populaire** est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Avec le **Programme 1,2,3** découvrez une épargne différante, simple et disponible pour bénéficier des **meilleurs taux de crédits CASDEN**.

Venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr.



Crises profondes

→ par Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP-FSU

Formuler des vœux, en ce début d'année 2009, quand tombent des bombes sur des hôpitaux, de précaires sites universitaires à Gaza, c'est d'abord souhaiter l'arrêt du fracas des armes. Ces mots dans l'espoir que les appels venus du monde entier, les pressions internationales auront stoppé, quand nos lecteurs les liront, les chars israéliens et leur puissance de dévastation technologique. Paix enfin ! Paix pour cette région du monde, pour toutes les populations qui toutes ont droit à vivre en sécurité dans des frontières et des États reconnus.

Les conflits internationaux aigus ne sont plus les seules craintes majeures qui hantent nos concitoyens. Les bouleversements annoncés par la crise financière mondiale, déjà marqués par des vagues de licenciements, de précarisation de l'emploi, sont sans équivalents historiques. À côté des spéculations insensées, déconnectées des réalités économiques et de leurs nécessaires investissements en recherche, en formation, en outils de production, les inégalités de développement, d'emplois, de niveau de salaires et de protection sociale attisent tous les ingrédients de conflits sociaux majeurs.

En France, les forces syndicales se rassemblent.



Les grèves et manifestations organisées le 29 janvier, dans un cadre unitaire de revendications contre une crise dont les salariés ne doivent pas faire les frais, sont une riposte inédite tant dans notre pays que dans le reste du monde. C'est un signe fort, et plus qu'un frémissement, les actions dans le domaine de l'éducation comme toutes les batailles revendicatives dans le supérieur et la recherche en sont des prémices déjà puissantes. Au lieu de s'entêter dans les cadeaux aux banques et le démantèlement des services publics, en enfonçant un peu plus le pays dans la crise, le gouvernement doit entendre enfin le monde réel. Il a une voix puissante et du souffle !

Tours le 16 janvier 2009

Attendu depuis plusieurs mois, l'année 2009 s'ouvre avec un nouveau site web du SNESUP à l'adresse habituelle www.snesup.fr. Notre site adopte la ligne graphique du mensuel et nous formulons le vœu qu'il remplira ses fonctions d'information et d'animation des luttes universitaires (indulgence sollicitée pour les semaines de rodage).

ACTUALITÉ 4

- **Mouvement lycéen :** 3 questions à Lucie Bousser
- Des luttes en **crescendo**
- Faut-il **supprimer le juge** d'instruction ?

MÉTIER 7

- Faire du **CTP** un terrain de lutte

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Formation des enseignants : **imposer une révision** profonde et concertée du projet des deux ministères
- Recherche : **0,23 %** du « Plan de relance » !
- Études de santé : un **progrès limité** par une démarche opaque et malthusienne

DOSSIER 9

Surmonter la crise, transformer la société

La crise économique, financière, sociale qui secoue la planète apporte un démenti aux dogmes du néolibéralisme. Quelles en sont les causes véritables ? Quelle est l'étendue des dégâts ? Quelles sont les pistes envisageables pour en sortir ?

La tâche première c'est de faire le bon diagnostic sur la nature de la crise qui remet en cause un processus de mondialisation dominé par la finance et générateur d'inégalités.

Il y a aussi une attente sociale très forte concernant les solutions à mettre en œuvre. Intégrant l'analyse critique des différents plans adoptés par les gouvernements, tant au plan national qu'international, ce dossier explore des mesures d'urgence qui sortent des tentatives de replâtrage actuelles et pose les exigences d'une nouvelle logique de développement.



MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Instituts universitaires de technologie : **défendre, débattre, proposer**
- Direction générale de l'enseignement supérieur : des **évolutions inquiétantes !**

ENTRETIEN 21

- avec **Jean-Pierre Dubois**

INTERNATIONAL 22

- Gaza : l'université sous les **bombes**

CULTURE 23

- **Tristes Pontiques**, une traduction d'Ovide

ÉPHÉMÉRIDE

26 JANVIER

Assemblée générale de la CP-CNU

DU 27 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER

FSM à Belém (Brésil)

29 JANVIER

Appel unitaire à la grève dans l'enseignement supérieur – Journée nationale de mobilisation interprofessionnelle privé-public.

Pour Paris : rendez-vous pour la manifestation unitaire interprofessionnelle, place de la Bastille

5 FÉVRIER

Journée nationale IUFM, à l'initiative du SNESUP et du SNEP

12 FÉVRIER

Réunion du Conseil supérieur de la fonction publique d'État : avis sur le décret classement des enseignants du supérieur

11-3 FÉVRIER

Colloque organisé par la FMFS à Marne-la-Vallée : « Activité scientifique et condition de chercheur »

13-14 FÉVRIER

20^e assemblée générale de la FMFS 16 février : CNESER

Le SNESUP a déposé un préavis de grève couvrant les enseignants du supérieur pour toutes les semaines de janvier à février.

Mouvement lycéen : 3 questions à Lucie Bousser

→ *présidente de l'UNL*

Après le premier recul infligé au ministre en décembre, comment s'annonce la mobilisation en 2009 ?

Le recul du ministère sur la réforme du lycée mi-décembre n'a pas calmé les lycéens. En effet nous savons tous que cette réforme n'était qu'un cache misère, celui des suppressions de postes. Aujourd'hui alors que la réforme du lycée est repoussée, les suppressions de postes, elles, ne le sont pas. Ce sont donc encore 13 500 postes qui vont être supprimés à la rentrée 2009. L'Éducation nationale ne peut souffrir d'autres amputations ! Les classes sont déjà aujourd'hui beaucoup trop chargées, que va-t-il se passer si l'on continue de supprimer des postes de professeurs à tours de bras dans une logique purement comptable ? Va-t-on en arriver à faire cours dans des amphis dès le collège pour faire rentrer tous les élèves dans une salle ? Voici les questions qu'en arrivent à se poser aujourd'hui les lycéens. Le mouvement continue donc même si en cette période froide il est difficile de les faire sortir dans la rue. Et il continuera jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction !

▼
Nous voulons une vraie
réforme du lycée
qui prenne en compte
les attentes des lycéens
▲

Quels sont les objectifs du mouvement lycéen ? De quelle réforme le lycée a-t-il besoin ?

À l'heure actuelle, nos objectifs sont le gel des suppressions de postes dans l'éducation nationale, mais aussi la volonté d'une vraie réforme du lycée qui prenne en compte les demandes et attentes des lycéens. Lors de la réunion du 15 novembre 2008 où Xavier Darcos avait réuni 600 élus des conseils de la vie lycéenne nous avons vraiment eu le sentiment que le ministre ne voulait pas entendre nos revendications alors que nous sommes parmi les mieux placés pour savoir ce dont a besoin le lycée. Nous avons pourtant de réelles propositions, sur la pédagogie où nous réclamons plus de travail en autonomie et plus d'ouverture dès la seconde (1h de philosophie et de SES) ; concernant les rythmes scolaires, il est nécessaire de réduire le nombre d'heures de cours par jour à six, la concentration ne pouvant être optimale 9 heures de suite ! La mise

en place d'un service public d'aide scolaire, capable de rivaliser avec les entreprises d'aide scolaire privées sont aussi une de nos revendications importantes. Ensuite, nous en avons concernant le lycée en tant que lieu de vie et d'apprentissage de la citoyenneté, avec une revalorisation de la démocratie lycéenne, de l'ECJS, la création d'un statut lycéen similaire à celui des étudiants, etc.

Le baccalauréat est le premier grade universitaire. Que pensez-vous du passage « secondaire-supérieur » ?

Le passage du lycée à l'enseignement supérieur est en général une étape compliquée pour les lycéens. D'une part, nous constatons de nombreux problèmes dans le domaine de l'orientation, dus à un manque de suivi personnalisé des élèves... Nous proposons premièrement de mettre en place un portail Internet public sur complet sur l'orientation. Deuxièmement, il est plus que nécessaire de donner une véritable formation aux conseillers d'orientation et d'en augmenter le nombre, afin de maintenir un suivi régulier des élèves, qui se fasse sur la durée ! D'autre part, et ceci est plus vrai pour l'université, le problème vient des méthodes de travail. Les élèves passent en effet du lycée, où le travail en autonomie est quasi-inexistant, à l'université, où la liberté est totale ! Ce passage n'est pas toujours des plus simples, et nombre d'élèves se sentent perdus... ●

D A T E S À R E T E N I R !

11-13 FÉVRIER 2009

« ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE ET CONDITION DE CHERCHEUR »

Un colloque organisé par la **Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMFS)** en coopération avec l'UGICT⁰, le SNESUP et le SNCS, dans les locaux de l'université de Paris-Est—Marne-la-Vallée.

Les débats s'organiseront autour de 3 thèmes :

- la jeunesse et la science ;
- la condition de chercheur scientifique ;
- recherche, démocratie et développement durable.

Inscriptions : fmts@fmts-wfsw.org ou par courrier postal :

FMFS-WFSW – case 404 – 93514 Montreuil Cedex
<http://www.fmts-wfsw.org>

(0) l'Union générale des ingénieurs cadres et techniciens - CGT

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteurs en chef : François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint : Alain Policar

Coordination des rédactions : Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : CAG, Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © fotolia/Studio-54

Des luttes en crescendo → par Anne Mesliand

Dans tous les secteurs économiques et professionnels, la crise et la politique gouvernementale suscitent des mobilisations. La grève du 29 janvier doit permettre leur convergence et leur amplification, dans l'unité et pour gagner !

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les inquiétudes et le mécontentement suscitent des expressions nombreuses, qui traduisent, dans leur diversité, la résistance de la communauté universitaire aux réformes en cours, notamment celle du statut des enseignants-chercheurs et de la formation des enseignants. Dans les établissements, des assemblées se tiennent, des textes circulent, la question de l'action est partout posée. La lettre ouverte des président et vice-présidents de la CPU au président de la République est révélatrice de cette nécessité d'entendre le mécontentement des universitaires. Au mois de décembre, le mouvement lycéen, avec les enseignants, a contraint le ministre Darcos à un recul important sur son projet de réforme du lycée. La question est posée, maintenant, de confirmer cette victoire en obtenant le gel des suppressions de postes et des négociations pour la réforme dont le lycée a besoin.

De manière générale, pour le système éducatif mis en cause dans ses principes fondamentaux se construit un rassemblement déterminé à sa défense et sa transformation démocratique. Dans l'ensemble de la fonction et des services publics – hôpitaux, poste,



© Stephen Coburn – Fotolia.com

Si tous les salariés de France...

Il s'agit aujourd'hui de faire monter d'un cran la mobilisation.

justice... –, aux attaques libérales répondent des mobilisations. Nécessaires, mettant souvent en difficulté les projets gouvernementaux, sont-elles suffisantes ? Dans le même temps, la crise touche l'ensemble des salariés, leurs emplois, leurs revenus. Elle fragilise l'ensemble de la société, augmentant les inégalités, la précarité, compromettant l'avenir. L'insuffisance des plans de relance, la dis-

proportion entre les moyens accordés aux institutions financières et les mesures concernant les salariés, l'impuissance, voire la nocivité des lois du marché comme mode de régulation, tout ceci apparaît de plus en plus clairement. Il s'agit aujourd'hui de faire monter d'un cran la mobilisation. C'est la convergence des luttes et l'unité syndicale qui rendront possibles d'obtenir des succès revendicatifs pour l'ensemble des salariés et pour chaque secteur professionnel. L'action commune est donc à l'ordre du jour.

Le 29 janvier, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'une journée nationale de grève et de manifestations, pour interpeller les entreprises, le patronat et l'État et obtenir des mesures favorables aux salariés. Les organisations syndicales de la Fonction publique appellent les fonctionnaires et agents publics à y participer massivement. Réussir cette journée, dans l'enseignement supérieur et la recherche, inscrira nos luttes dans l'ensemble de la défense des acquis sociaux, permettra de renforcer la cohésion de nos actions et de nos revendications, et constituera un gage de victoire. Le SNESUP y mettra toutes ses forces ! ●

NON AU DÉCRET DESTRUCTEUR !



© Carole Hoffmann

A l'appel du SNESUP, un important rassemblement des universitaires s'est tenu le 15 janvier à Paris devant le ministère pour marquer leur opposition déterminée à la version actuelle du décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs et pour exiger son retrait. Au même moment, plus des 2/3 des présidents et vice-présidents du CNU rejetaient les orientations de la ministre qui font exploser le statut national des enseignants-chercheurs et mettent en péril les libertés scientifiques. La ministre reste toujours sourde aux revendications de l'immense majorité de la communauté universitaire, exprimées dans les nombreuses motions de conseils centraux, d'UFR, de départements, et à travers les milliers de signatures dans les pétitions...

Modulation des services d'enseignement comme variable d'ajustement face au désengagement de l'État, classement malthusien des collègues par le CNU en réponse aux recours possibles en cas de non promotion, pouvoir exorbitant des présidents d'établissement... c'est dire le mépris que continue à afficher le gouvernement pour les universitaires ! Le SNESUP appelle à amplifier la résistance collective contre ce décret dévastateur.

Carole Hoffmann

Faut-il supprimer le juge d'instruction ?

→ entretien avec Catherine Giudicelli, juge d'instruction

Le rôle du juge d'instruction apparaît essentiel à la préservation de l'indépendance de la justice.

Pouvez-vous nous rappeler le rôle actuel du juge d'instruction dans les affaires dont il doit se saisir ?

C'est un juge qui intervient avant le jugement en phase d'enquête dans les affaires pénales, obligatoirement en matière criminelle. Aucune affaire ne peut être jugée ou renvoyée devant une cour d'assises sans intervention d'un juge d'instruction. Le deuxième champ de compétence : les affaires correctionnelles mais dans ce cas, la saisine n'est pas obligatoire, mais elle a lieu, de fait, pour les affaires correctionnelles les plus complexes.

Le rôle du juge d'instructions est cependant résiduel car seulement 5 % des affaires jugées par les juridictions pénales, les plus graves et les plus complexes, donnent lieu à une instruction.



victime doit d'abord avoir déposé une plainte auprès du procureur de la République et celui-ci peut la classer sans suite. La plainte avec constitution de partie civile est donc le droit offert aux victimes de passer outre un classement sans suite. Si le juge d'instruction disparaît, ce droit ouvert aux victimes disparaîtra également.

Ces plaintes avec constitution de partie civile représentent entre 1/3 et la moitié d'un cabinet. C'est quantitativement important et cela concerne nombre d'affaires sensibles : certaines affaires économiques et financières ou de santé publique (le sang contaminé ou les hormones de croissance) n'ont pas été initiées par le parquet mais par les victimes.

Si le juge d'instruction disparaît, la solution de « rechange » sera une enquête confiée directement au parquet. On voit bien que la fonction du parquet et son mode de fonctionnement posent le problème de l'indépendance de l'enquête

En quoi la fonction de juge d'instruction est-elle une garantie de l'indépendance de la justice ?

Le juge d'instruction est directeur d'enquête. Le plus souvent, il saisit, par voie de commission rogatoire, un service de police ou gendarmerie qui poursuit l'enquête sous sa direction. Il mène une enquête contradictoire, celle-ci étant vraiment le cœur de notre métier avec la conduite en direct dans notre cabinet d'interrogatoires, de confrontations, d'auditions, en présence des avocats. Le juge d'instruction vérifie les alibis, les mobiles, essaie de comprendre la place de chacun dans un réseau, les éléments de personnalité, etc. C'est vraiment l'alliance de la direction d'enquête et de ces actes contradictoires qui constitue l'essence de notre métier.

Parmi les magistrats, il y a ceux du siège et du parquet. Le juge d'instruction est un magistrat du siège. Sa carrière, sa nomination, son avancement, les sanctions disciplinaires dépendent du conseil supérieur de la magistrature, organe indé-

pendant du garde des sceaux. À la différence du parquet, il n'a pas vraiment de supérieur hiérarchique, même s'il est sous l'autorité du président du tribunal qui le note et l'évalue. Mais ce dernier ne peut adresser des instructions, des injonctions pour orienter les dossiers particuliers. Pour ce qui est du parquet, au sein du tribunal du tribunal de grande instance, il y a le procureur de la République qui est en le chef et qui a sous son autorité des substituts. Le procureur de la République est lui-même sous l'autorité du procureur général de la cour d'appel qui est lui-même sous l'autorité du garde des sceaux. La carrière et l'avancement des magistrats du parquet dépendent du garde des sceaux et celui-ci a le droit de donner des instructions écrites dans un dossier pour orienter une décision du parquet. C'est une différence essentielle. Si le juge d'instruction disparaît, la solution de « rechange » sera une enquête confiée directement au parquet. On voit bien que la fonction du parquet et son mode de fonctionnement posent le problème de l'indépendance de l'enquête.

Je voudrais insister sur un autre point. Le juge d'instruction ne s'autosaisit pas. Nous avons certes un pouvoir assez important, mais la limite à ce pouvoir c'est qu'on ne peut pas s'autosaisir. On est soit saisi par le procureur de la République, soit, dans le cadre d'une plainte avec constitution de partie civile, par une personne s'estimant victime d'une infraction. Cependant il y a tout de même un filtre (depuis mars 2007) : la

Peut-on prévoir un renforcement du Parquet ?

Ce qui est sûr, c'est qu'il va devenir le maître exclusif de toutes les enquêtes, de toute la phase avant le jugement. Et on l'a dit, le parquet n'est pas indépendant du pouvoir exécutif et il est hiérarchisé. On peut craindre que certaines affaires ne voient jamais le jour et surtout qu'il y ait des orientations données. Se pose aussi la question des droits de la défense car le parquet n'est pas dans la capacité, et cela n'est pas sa fonction, d'instruire à charge et à décharge. Cela veut dire que les éléments à décharge devront être produit par la défense, ce qui introduit d'importantes inégalités. C'est exactement le modèle américain et se pose dès lors la question de la justice à deux vitesses. Alors que le juge d'instruction, pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat, met les moyens de la puissance publique au service de la défense des individus, qu'ils soient mis en cause ou victimes. Il faudrait, par conséquent, trouver comment découpler les moyens des avocats payés par la voie de l'aide juridictionnelle et de la commission d'office. On peut douter du développement des moyens de l'aide juridictionnelle.

On le voit, cette réforme conduirait à institutionnaliser l'inégalité des moyens de la défense. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

Faire du CTP un terrain de lutte

→ par Noël Bernard, Responsable du secteur Situation des Personnels

Le champ d'intervention des CTP est considérable. Nous devons faire adopter des règles contraignant l'établissement à les consulter.

La création de comités techniques paritaires (CTP), prévue par la loi LRU, est maintenant dans la plupart des établissements chose faite. Désignés par les organisations syndicales, les représentants des personnels découvrent une instance consultative qui peut apporter un appui important aux luttes des sections syndicales. Doivent lui être soumises toutes les questions relevant du niveau local (statuts, hygiène et sécurité, primes, accès des femmes, effectifs et qualifications, etc.).

Si le projet de décret statutaire n'est pas retiré, la gestion des enseignants-chercheurs passera sous la responsabilité des présidents. D'ores et déjà la loi LRU impose une gestion fortement locale aux établissements adoptant les responsabilités élargies. Dans le meilleur des cas, le CA doit approuver la décision, mais très souvent le président n'est soumis à aucun contrôle.

Les autres corps (BIATOSS, enseignants du second degré, chercheurs) ont des commissions administratives paritaires (CAP). Mais de plus en plus de décisions statutaires sont prises au plan local.

Pour les personnels non titulaires, pour lesquels la CCP juste créée joue un rôle analogue à celui d'une CAP, c'est l'ensemble de la gestion qui est confinée au plan de l'établissement. Cette prééminence du niveau local dans la GRH de l'enseignement supérieur rend cruciale l'adoption de règles du jeu et garde-fous, sur lesquels l'établissement doit consulter le CTP. Les représentants des personnels au CTP devront

imposer ces règles. Le décret 82-452 du 28 mai 1982 leur donne des moyens non négligeables pour y parvenir. Ainsi, sur la demande de la majorité des représentants du personnel, le président a l'obligation d'ajouter un point à l'ordre du jour et de convoquer le CTP. En outre, les propositions et avis doivent être diffusés auprès de l'ensemble des personnels dans un délai d'un mois, et le président doit informer par écrit tous les membres du CTP des suites données dans un délai de deux mois.

Prenons par exemple l'attribution des services d'enseignement et de recherche. Nous espérons que la lutte

chercheurs, mais les collègues de tous statuts. Il faut se battre pour limiter l'arbitraire et le clientélisme.

De même pour les modalités d'attribution des primes, le plan carrières du ministère augmente considérablement leur poids dans le dispositif salarial et accorde au président des pleins pouvoirs auxquels des limites doivent être imposées.

Pour les contractuels, le champ d'intervention du CTP sera considérable. Tout en effet

La résorption de la précarité est l'un de nos objectifs prioritaires. Sur ce point, insistons sur l'obligation de l'établissement de présenter chaque année au CTP un bilan social qui permettra enfin d'avoir une cartographie précise du phénomène.

La composition de la délégation est importante : l'enjeu des luttes appelle le choix de camarades bien armés syndicalement et de représentants des divers statuts concernés. Notez que les

▼
La loi LRU autorise chaque CA à définir des règles de répartition des services.

▲
Il faut se battre pour limiter l'arbitraire et le clientélisme.

actuelle fera reculer le gouvernement sur la modulation des services qui fait l'unanimité contre elle. Il reste que la loi LRU permet à chaque CA de définir, à l'intention du président qui les mettra en œuvre, des règles de répartition des services entre l'enseignement, la recherche et les autres missions. Cette disposition concerne non seulement les enseignants-



Le bulletin FSU pour faire siéger des représentants qui se refusent à l'inéluctable.

© Pixet 66 - Fotolia

sera défini localement : l'avancement de carrière, les niveaux de rémunération, les charges de travail. L'action de nos représentants doit aider à combattre des situations scandaleuses et de fortes inégalités entre établissements.

suppléants peuvent participer (sans voter) en même temps que les titulaires ce qui permet la présence d'une forte délégation. N'hésitez pas pour la préparation à utiliser l'autorisation d'absence qui couvre, outre la réunion et les trajets, un temps de préparation égal à la durée prévue de la réunion.

Une difficulté pour nos représentants est la diversité des statuts des collègues qui ne leur seront pas tous familiers. À la demande de ses sept syndicats présents dans le supérieur, la FSU a organisé un stage sur la GRH du supérieur, dont vous pourrez nous demander les documents par courriel à sdp@snesup.fr.

Sur la base de ces documents, un petit mémento sera réalisé et adressé à tous nos représentants dans les CTP. ●

ELECTIONS CAPN-CAPA : UN SUCCÈS INCONTESTABLE

Les élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu ont confirmé la place prépondérante des syndicats de la FSU. Dans les CAPN, ceux-ci obtiennent chez les certifiés 50,7 % des suffrages (contre 10,2 % pour le SGEN et 9 % pour le SNALC) et 11 sièges sur 19 et, chez les agrégés, 48 % (contre 15,2 % pour le SNALC et 11,5 % pour le SGEN) et 6 sièges sur 9. Ces excellents résultats globaux sont encore bonifiés dans l'enseignement supérieur où, pour les CAPA, nous progressons par rapport à 2005 de 1,8 % chez les certifiés et de 3,1 % chez les agrégés.

Ces chiffres sont un puissant encouragement à poursuivre la lutte contre une politique gouvernementale qui sacrifie la formation des enseignants et la recherche. Dans les UFR, les IUT, les IUFRM, les batailles syndicales en cours, élargies à l'ensemble des personnels, touchent au cœur du service public. Devant les effets désastreux des orientations du pouvoir, plus que jamais, seules la solidarité et l'action, au-delà de nos différences de statut, constituent une réponse adaptée.

Le secteur second degré



Au CTP, la FSU se renforce

Le premier semestre aura été marqué à Paris 12 par un calendrier bousculé avec notamment l'ouverture des chantiers du projet d'établissement et la mise en place du CTP. Les collègues ont voulu témoigner à l'occasion de ce scrutin leur confiance à la FSU (SNESUP, SNASUB, SNCS) en lui attribuant 5 sièges sur les 10 de la parité syndicale.

Dans la profession de foi et l'expression de la FSU, il y avait l'alternative : « Aide à nos parcours professionnels ou concurrence à Paris 12 ? » mais aussi une série d'exigences sur la vie de l'établissement et des personnels. Sur la base de cette marque d'estime des électeurs et de leurs attentes, les représentants FSU titulaires et suppléants, tous sont conviés à participer aux débats, ont pris à bras le corps leur fonction.



Ils se prononcent en janvier sur les emplois 2009. Un effet marquant de ce travail d'équipe est que BIA-T O S S

(ITRF, ASU) et universitaires se connaissent mieux : partage du même site web par le SNASUB et le SNESUP, échanges sur les différentes catégories et situations, les profils pédagogiques et scientifiques des emplois, les conditions de travail des uns et des autres.

Si une majorité du CA s'est prononcée en novembre pour le passage aux nouvelles compétences en 2010, les élus FSU - SLR n'ont pas été les seuls à dénoncer les tares de la réforme LRU.

Le vent tourne ... ●

Gérard Lauton



Naissance de l'université unique

Après plus de 2 ans de gestation, l'université de Strasbourg a vu le jour le 1^{er} janvier 2009 et succède aux 3 universités issues de la loi de 1968 (Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman) plus l'UUFM. Avec 12 élus de ses listes sur 14 au CA, Alain Beretz (président de l'UFP depuis juin 2007) en a été élu président.

Avec 25 % des voix, les listes de l'Intersyndicale « Agir ensemble pour une Université démocratique » ont un siège au CA (et 4 sur 16 au CEVU, 7 sur 28 au CS). Au CTP (dont les représentants des personnels font partie du congrès) : 2 FSU, 2 CGT, 2 SGEN-CFDT, 1 SNPRES-FO, 3 UNSA Éducation.

Annoncée 1^{ère} université de France (par son nombre d'étudiants : environ 41 000 en 39 composantes), il s'agit pour le moment d'un ensemble complexe qu'unit un projet d'établissement commun voté en février 2008 (base du contrat quadriennal 2009/2012 toujours en négociation), et que certains - dont le ministère - voient déjà érigé en modèle ! L'université de Strasbourg assume les nouvelles responsabilités de gestion budgétaire et des ressources humaines, avec un budget cumulé de près de 450 M€ et bénéficiera du plan Campus.

Le projet pouvait permettre de construire un pôle fort de la richesse de toutes les disciplines et de la capacité d'entraînement de certaines. Mais la fusion s'est opérée au plus mauvais moment dans la mesure où, préférée à un PRES en 2006, elle a dû passer sous les fourches caudines de la loi LRU : ce qui a multiplié les difficultés et les résistances, et c'est le temps de la concertation qui a malheureusement fait les frais de la pression lors de la mise en place finale de la réorganisation et du redéploiement des services : il reste encore beaucoup à faire pour maintenir un minimum de démocratie participative dans le développement des formations universitaires et de la recherche à Strasbourg.



© Christian Lagarek - istockphoto.com

Infos sur les sites « Agir ensemble » : http://demain.unistra.fr/documents/campagne_electorale/candidatures/Profession_de_foi_liste_intersyndicale_agir_ensemble.pdf et « Unistra » : <http://www.unistra.fr/> ●

Anne-Véronique Auzet, Dominique Guillet, Olivier Neveux



La mobilisation se construit !

Une assemblée générale d'information a réuni un peu plus de 80 personnes aujourd'hui (mardi 13 janvier 2009) sur le campus de Luminy.

Suite à une présentation de l'avenir des EPST et une présentation du décret concernant le statut des enseignants-chercheurs, une discussion s'est engagée : sur la convergence de luttes entre chercheurs et enseignants-chercheurs, sur les différents aspects du décret sur le nouveau statut des enseignants-chercheurs. Les modalités d'action ont été discutées, signature de pétitions nationales, participation active à la manifestation inter-professionnelle du 29 janvier. Enfin des modalités plus concrètes ont été discutées : rétention de notes, grève d'expertises, grève de présidence de jury de bac... Pour la rétention de notes, des collègues ont signalé qu'il faudrait écrire un texte explicatif en direction des étudiants. Un texte sera rédigé demain sur les modalités d'action et mis au vote lors de la prochaine AG du 20 janvier qui portera plus particulièrement sur la mastérisation de la formation des enseignants ●

Odile Papini



Vers un mouvement social !

Depuis l'automne, la contestation monte parmi les personnels de l'université de Rouen. Après s'être concentrée essentiellement sur la question de la mastérisation de la formation des enseignants - au point que tous les départements ont décidé aujourd'hui de ne pas déposer de maquettes de master -, les annonces sur les suppressions pluriannuelles de postes et sur la modulation des services des enseignants-chercheurs sont en train de radicaliser les AG de personnels.

Ainsi, les départements d'histoire, d'anglais, de mathématiques et d'informatique se sont engagés dans une action de grève administrative et de rétention des notes.

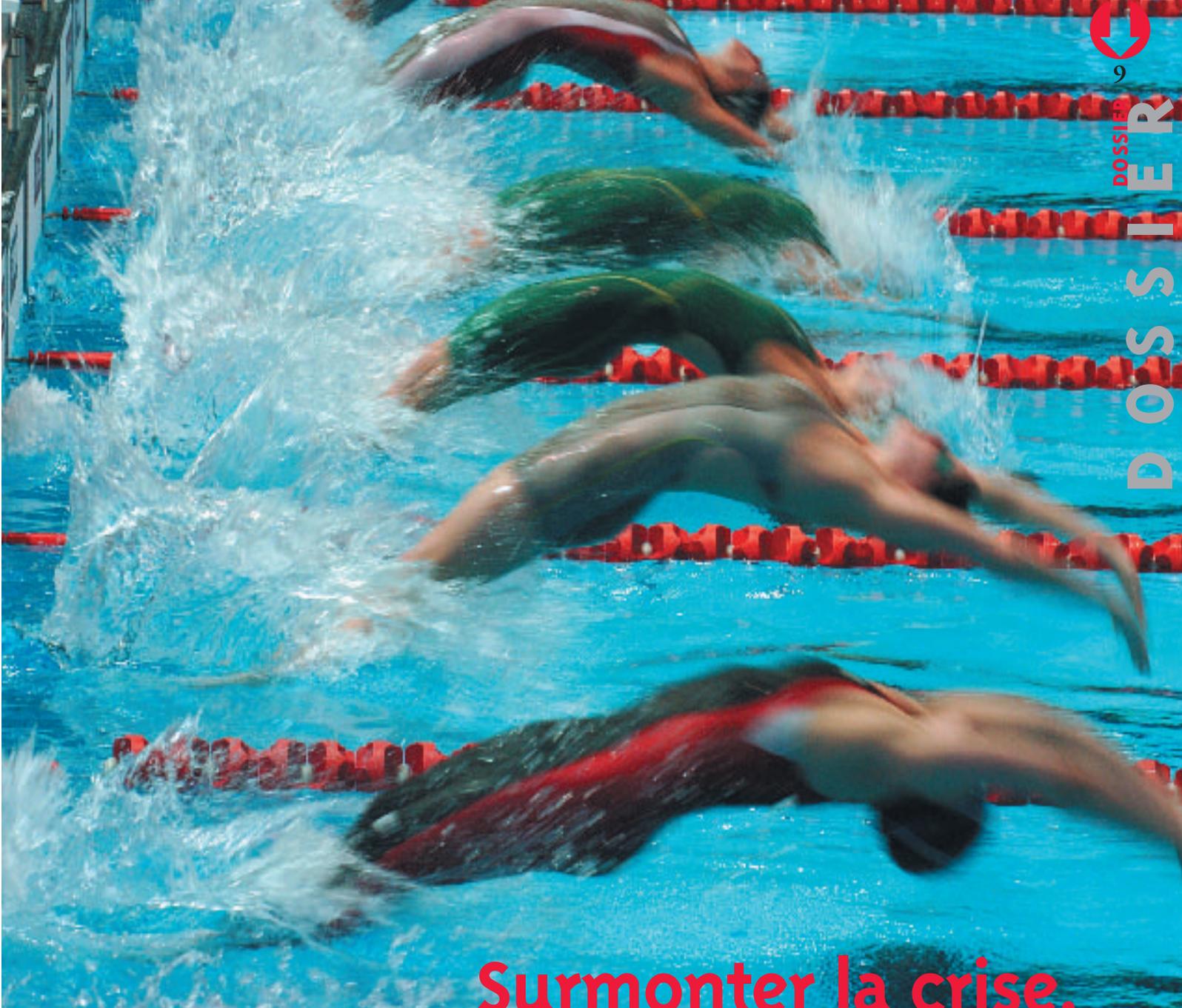
Le département d'informatique a même proposé de durcir les modalités de grève administrative en refusant de préparer les grilles horaires nécessaires au démarrage du second semestre. Cette initiative, relayée en AG des personnels, devrait conduire à minima au report de la rentrée du second semestre à l'UFR de sciences.

On s'oriente donc vers une amplification très nette de la mobilisation et vers un durcissement du rapport de force avec le ministère tant que nos revendications n'auront pas été satisfaites. L'AG programmée le 20 janvier prochain sera l'occasion de confirmer et amplifier ce mouvement... ●

Jean-Marie Canu



© DR



Surmonter la crise, transformer la société

→ Dossier coordonné par Pierre Duharcourt et François Bouillon

La crise économique, financière, sociale qui secoue la planète apporte un démenti aux dogmes du néolibéralisme. Quelles en sont les causes véritables ?

Quelle est l'étendue des dégâts ? Quelles sont les pistes envisageables pour en sortir ? La tâche première c'est de faire le bon diagnostic sur la nature de la crise qui remet en cause un processus de mondialisation dominé par la finance et générateur d'inégalités.

Il y a aussi une attente sociale très forte concernant les solutions à mettre en œuvre.

Intégrant l'analyse critique des différents plans adoptés par les gouvernements, tant au plan national qu'international, ce dossier propose d'explorer des mesures d'urgence qui sortent des tentatives de replâtrage actuelles et les exigences d'une nouvelle logique de développement.

La nature de la crise

→ par Pierre Duharcourt

La crise actuelle n'est pas une crise « classique », qui serait simplement « plus importante » que d'autres, et ses conséquences risquent d'être plus graves que tout ce que l'on connu depuis la période dite des « Trente Glorieuses ».

C'est une crise systémique du capitalisme mondialisé et financiarisé, qui correspond à l'éclatement de contradictions nouvelles : croissance américaine reposant sur le gonflement de l'endettement, montée des pays émergents, évolution de la division internationale du travail pesant sur l'évolution et la structure de l'emploi dans les pays développés, nécessité de faire face au changement climatique et plus généralement aux exigences d'un développement durable, aggravation des inégalités dans chaque pays (développés comme émergents) et entre régions du monde.

Une crise systémique, qui n'est pas seulement financière

L'entrée en récession a été précipitée par la combinaison d'un double choc :

- la flambée des prix du pétrole, des matières premières et des prix alimentaires sanctionnait un mode de croissance dévoreur de ressources rares et tournant le dos aux exigences d'un développement durable, et le sacrifice de l'agriculture des pays en développement. La décrie de ces prix constatée depuis l'été et consécutive au retournement de la conjoncture ne supprime pas les problèmes de fond ;
- la formation d'une bulle immobilière et financière avait accompagné la surévaluation du prix des actifs, et elle a été auto-entretenu par l'encouragement à l'endettement. Cet encouragement s'est traduit pour les ménages américains par la distribution de *subprimes*, accordés à des particuliers pas assez solvables pour accéder aux crédits hypothécaires classiques, et correspondants à des formules de prêt à mensualités de remboursement progressives assises sur l'anticipation d'une hausse continue des prix de l'immobilier. Quand la bulle immobilière a éclaté et provoqué la ruine de ces acquéreurs, deux facteurs ont contribué à la propagation de la crise à l'ensemble de la sphère financière et bancaire : le recours quasi-systématique aux techniques de *titrisation* consistant à transformer les créances

générées par ces prêts en titres vendus à des opérateurs spécialisés, ce qui a conduit à diluer trop largement les risques et à faire disparaître ces créances du bilan des banques ; la globalisation qui se traduit par une diffusion planétaire des instruments financiers et leur imbrication en cascade. La « *déconnexion* » de la « *sphère financière* » par rapport à la « *sphère réelle* » se traduit par un montant des transactions financières devenu démesuré par rapport aux transactions réelles et l'explosion de la part des profits bancaires dans le profit des sociétés. Le gonflement de la valeur des actifs s'est auto-entretenu selon un phénomène cumulatif, le jeu de la spéculation s'exerçant de façon mimétique. La flambée (puis la chute) de valeurs de ces actifs, qui constituent du « *capital fictif* », ne traduit en elle-même aucune augmentation (ni perte) de valeur réelle. Cela étant, l'explosion de la bulle montre que, malgré cette déconnexion, finit par s'exercer une « *force de rappel* ». Et cette explosion a alors provoqué à l'échelle du monde faillites bancaires et chutes boursières. La crise financière elle-même peut être qualifiée de crise systémique, avec la particularité que, contrairement à certaines des crises financières récentes, elle est partie du cœur même du système, des États-Unis. Mais si la crise financière stricto sensu traduit à son niveau les dégâts du règne de la finance folle, c'est l'ensemble du processus de mondialisation et de globalisation qui est en cause. La crise n'est pas seulement financière, et ses conséquences – avec la récession qui s'annonce, d'une longueur et d'une durée encore incertaine – touchent l'ensemble du système économique, social et environnemental au



Bulle financière et immobilière : une mondialisation accablante pour la planète

▼
La crise financière stricto sensu traduit à son niveau les dégâts du règne de la finance folle, mais c'est l'ensemble du processus de mondialisation et de globalisation qui est en cause
 ▲

niveau mondial : un aspect important est la modification du rapport des forces internationales, qui sanctionne des décennies de croissance américaine financée par le reste du monde, et qui voit monter l'importance des pays émergents et la force de frappe de « fonds souverains ».

Mais cette crise systémique n'est pas seulement une crise financière, c'est une crise de l'ensemble du système mondial, dominé par une logique financière qui vise la « *création de valeur* » pour l'actionnaire et exige un retour sur capitaux (ROE) de l'ordre de 15 %, incompatible avec une croissance de l'économie réelle de l'ordre de 2-3 %. Elle est la conséquence d'un double processus. D'une part un partage des richesses créées plus défavorable aux salaires : d'après le Fonds monétaire international (FMI), dans les pays membres du G7, la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) a baissé de 5,8 % entre 1983 et 2006 ; d'après la Commission européenne, cette part a chuté de 8,6 % au sein de l'Europe des 15, et de 9,3 % en France. D'autre part, et c'est une tendance qui s'est aggravée récemment, un partage des profits qui privilégie la distribution de dividendes au détriment de l'investissement productif. La pression sur les salaires, et notamment ceux des catégories modestes, explique notamment aux États-Unis, le gonflement de l'endettement des ménages pour financer, non seulement leur investissement en logement, mais d'abord leur consommation.

L'entrée et l'enfoncement dans la dépression

Le choc financier a sur la sphère réelle des effets rapides et généralisés. La chute boursière décourage les financements par émissions de titres. Le resserrement des crédits se traduit par une augmentation des taux d'intérêt et un rationnement des crédits dont sont surtout victimes les entreprises et les ménages les plus fragiles.

La récession frappe d'abord les secteurs dont la demande est conditionnée par le crédit (en particulier l'immobilier et plus généralement le bâtiment, l'automobile, les biens d'équipement) ou ceux dont les difficultés de financement conduisent à différer leurs projets d'investissements. La chute de l'activité de ces secteurs entraîne celle des secteurs fournisseurs, et s'étend à l'ensemble de l'économie. Un effet multiplicateur négatif se développe ainsi, enchaînant la chute de la demande globale. Cet effet multiplicateur passe notamment par la baisse des revenus des ménages, dont le pouvoir d'achat avait déjà été amputé par la relance de l'inflation. L'arrêt des créations d'emplois, les mises au chômage partiel et maintenant les licenciements massifs, les pressions sur les salaires dépriment les revenus et donc la demande, d'autant que l'incertitude sur l'avenir conduit à une épargne de précaution. La récession se diffuse par l'intermédiaire des échanges internationaux, selon un processus en cascade : ainsi, la baisse de la demande de chaque pays entraîne celle de ses importations, qui pèse à son tour sur la demande chez les partenaires commerciaux, etc.

L'ampleur et la durée de la récession économique ne peuvent qu'entraîner une aggravation dramatique de la situation sociale, avec la



Des gouvernants complices pour des solutions à courte vue

dégradation de l'emploi et l'extension de la pauvreté. Plutôt que le spectre de la crise de 1929, une hypothèse qui ne peut être écartée est celle de l'entrée - au niveau international - dans un scénario du type de la déflation japonaise des années 1990, qui a montré l'impuissance de la seule politique monétaire. Il faut souligner pour la France - dont le taux de croissance et le taux d'emploi sont depuis plusieurs années en dessous de la moyenne européenne -, les dégâts de la politique régressive menée notamment depuis le début de la présidence Sarkozy qui conduit à détruire les solidarités et les droits sociaux. La situation actuelle montre de façon plus flagrante, dans la situation actuelle de recul de l'activité et de flambée du chômage, non seulement l'iniquité mais aussi l'absurdité de la loi TEPA - présentée comme devant donner plus de pouvoir d'achat aux bénéficiaires d'heures supplémentaires- qui pèse sur le niveau général des salaires et joue contre l'emploi, et dont le coût considérable plombe les finances publiques.

Une autre logique économique

Au-delà de la refonte du système monétaire et financier et d'une coordination mondiale dépassant le cadre étroit des G7, 8 ou même 20, il faut dès à présent mettre en œuvre une autre dynamique économique. Dans la situation de crise actuelle, qui devrait pourtant conduire à plus de retenue les zéloteurs de l'autorégulation par le marché et des dogmes

néolibéraux, ressortent les discours habituels appelant aux sacrifices, qui devraient bien entendu viser d'abord les travailleurs et invoquant l'exigence de la poursuite voire de l'accélération des réformes.

Les divers plans de « sauvetage » bancaire puis les plans de relance budgétaire donnent lieu à des commentaires assez étranges vantant la volonté qu'auraient nos gouvernants de « moraliser » le capitalisme et saluant le

« retour de l'État », alors que pour l'instant il s'agit principalement de « socialiser » les pertes et de financer prioritairement les entreprises sans remettre en cause la logique du système. Il faut noter que le total des sommes mises en jeu est colossal : 5 000 milliards de dollars, soit 8 % du PIB mondial, soit

100 fois plus que ce qui est nécessaire pour doubler l'aide publique aux pays en développement, et 150 fois plus que les sommes demandées par la FAO pour lutter contre la famine mondiale alors qu'aujourd'hui la faim frappe près d'un milliard de personnes.

La lutte contre la crise ne passe par des remèdes qui viseraient à une relance plus ou moins « keynésienne » sans remettre en cause la logique du système, préparant ainsi la reproduction des distorsions qui ont conduit à la situation actuelle. Il est nécessaire que la « relance » s'accompagne de changements rééquilibrant la répartition dans chaque pays (augmentation de la part des salaires et de la part des profits réinvestis) dans chaque pays, et au niveau mondial (en augmentant l'épargne intérieure des pays qui sont financés par l'étranger, tels que les pays anglosaxons, et au contraire la demande intérieure dans les pays excédentaires), ouvrant la voie à un mode de développement répondant à l'impératif écologique. ●

La lutte contre la crise ne passe par des remèdes qui viseraient à une relance plus ou moins « keynésienne » sans remettre en cause la logique du système



Les indices s'effondrent, les peuples trinquent



Financer les transformations sociales

Les conditions d'une relance

→ propos recueillis par Pierre Duhaucourt

Le plan de relance français ne prend en compte ni l'ampleur, ni la nature de la crise dont la cause profonde est la compression des salaires et l'explosion des profits non réinvestis qui sont allés nourrir les bulles financières. Au-delà de l'encadrement technique de l'activité financière, il faut étendre le champ du contrôle démocratique.

Nous avons sollicité sur ce thème Xavier Timbeau, directeur du département études et prévision de l'OFCE (Centre de recherche en économie de Sciences Po), et Michel Husson, chercheur à l'IREES (Institut de recherches économiques et sociales), auteur de nombreux ouvrages sur le capitalisme.

Que pensez-vous des initiatives prises par le gouvernement français ?

X. Timbeau : La sauvegarde du système bancaire était incontournable. Les montants en jeu, la garantie des emprunts interbancaires ne sont pas contestables. En revanche, la mise en place de la structure de recapitalisation manque de transparence. C'est une structure juridique ad hoc dont le capital est détenu aux deux tiers par les banques recapitalisées, qui émet une dette assimilable à la dette publique

pour la prêter par le biais de titres de dette subordonnées. Le taux de 9 % dont sont assortis ces titres de dette peut paraître important, mais il est bas par rapport aux exigences habituelles des actionnaires. Mais surtout, ces quasi-fonds propres sont accordés sans contreparties, que ce soit en matière de dividendes versés aux actionnaires, de rémunérations pour les dirigeants ou de stratégie d'entreprise. Les différents Etats ont été plus ou moins loin en la matière, mais la France montre ici un singulier renoncement, que la pauvreté du débat parlementaire consacre.

Le plan Sarkozy de relance de l'économie est une proposition concrète bien qu'insuffisante et ne répondant pas aux nécessités à court terme. Sur les 26 milliards annoncés, 12 iront soutenir la croissance en 2009. 75 % transitent par l'investissement public ou en infrastructure. L'im-

pact ne se produira qu'à partir de la deuxième moitié de l'année 2009. Si l'investissement dans les infrastructures présente un double bénéfice, de relance et de rentabilité à long terme, pas grand-chose n'est fait pour le court terme.

M. Husson : Le plan français de relance est ridiculement sous-dimensionné et reflète une sous-estimation de la nature et de la profondeur de la crise. Les 26 milliards annoncés représentent à peu près 1,5 % du PIB mais sur deux ans. Si l'on en retire les mesures qui consistent à décaler les délais de restitution des impôts, on est nettement en-dessous d'un point de PIB. À titre de comparaison, le plan annoncé par Obama équivaut à environ 5 % du PIB des États-Unis. La modestie du plan français contredit l'activisme de Sarkozy en faveur d'une relance massive et concertée au niveau européen. Il traduit en fait un comportement de « passager solitaire » qui compte sur la relance des pays voisins, et notamment l'Allemagne. Plus fondamentalement, l'absence de concertation entre les gouvernements européens et la diversité des modalités de relance envisagées manifestent la divergence des économies européennes. Selon leur mode d'insertion dans le marché mondial, le poids relatif de l'immobilier et de l'automobile et leur situation budgétaire, les grands pays européens se situent différemment par rapport à la crise. En outre, les institutions européennes libérales se sont privées des outils qui seraient nécessaires pour mener à bien une relance concertée : on mesure aujourd'hui le caractère tronqué de la construction européenne, avec l'absence criante d'un budget européen significatif et d'une politique de change affirmée.

Quelles mesures immédiates pour relancer l'économie et lutter contre les dégâts sociaux de la crise ?

M. Husson : La cause profonde de la crise est la compression des salaires et l'explosion des

Dans les modalités retenues pour la sauvegarde du système bancaire comme dans le contenu de son plan de relance, la France montre un singulier renoncement

Michel Husson



profits non réinvestis qui sont allés nourrir les bulles financières. Il serait injustifiable, tant au plan moral qu'économique, que les salariés, les chômeurs et les retraités en fassent les frais. Or, le plan de relance ne prévoit à peu près rien à ce sujet et le gouvernement s'entête au contraire à vouloir réduire les moyens des services publics, à faire des économies sur la protection sociale et à durcir les conditions d'indemnisation du chômage.

Face à l'explosion du chômage et au blocage prévisible des salaires, il faut mettre en place un « bouclier social » préservant l'emploi et le pouvoir d'achat. Cela implique d'abord une revalorisation des bas salaires et des revenus sociaux et leur indexation sur les prix. À cette échelle mobile des salaires, il faut en ajouter une autre : l'échelle mobile des heures de travail qui permette de maintenir l'emploi par baisse du temps de travail. Le chômage technique doit être indemnisé à 100 %. Les licenciements doivent être interdits dans les entreprises qui font des bénéfices et chez leurs sous-traitants. Les allocations de chômage doivent être augmentées et leur durée prolongée jusqu'à retrouver un emploi librement choisi. Un revenu décent et la continuité des droits sociaux doivent être garantis pour tous. Les salaires doivent être maintenus grâce au produit d'une taxe sur les dividendes. Les entreprises qui prendraient prétexte de la crise pour baisser les salaires se verraient retirer les allègements de cotisations sociales dont ils bénéficient. Pour combattre la crise du logement, il faut bloquer les loyers, arrêter les expulsions locatives et réquisitionner les logements vides, tout en engageant immédiatement un plan de construction de logements sociaux.

Cet ensemble de mesures d'urgence permettrait d'enclencher une redistribution des richesses tout en faisant payer la crise à ceux qui en sont les responsables. Plutôt que de baisser la TVA sans garantie de répercussion sur les prix, il faudrait supprimer le bouclier fiscal, instaurer une politique fiscale redistributive avec taxation des revenus du capital et des transactions financières.

X. Timbeau : La crise se propage par les faillites d'entreprises qui accélèrent les destructions d'emplois. Soutenir la trésorerie des entreprises, comme, partiellement, dans le premier plan Sarkozy, peut permettre de gagner quelques mois et de limiter les dépôts de bilan. Il faut étendre les facilités faites aux entreprises, au-delà de la TVA ou du crédit impôt recherche (qui ne profite qu'aux entreprises qui l'ont institué). Un vecteur est le décalage de paiement des cotisations sociales URSSAF. La facilité de trésorerie peut être assortie d'un taux d'intérêt positif et d'une garantie des dirigeants afin d'éviter l'explosion de la dette sociale frauduleuse.



Xavier Timbeau

Le deuxième point nodal de la propagation de la crise se trouve chez ceux qui subissent le retournement brutal du marché du travail, qu'ils aient perdu leur emploi, qu'ils peinent à en trouver un alors qu'ils sont au chômage depuis quelques mois ou qu'ils entrent sur le marché du travail, jeunes ou femmes inactives. La méthode est d'assurer pour un temps une allocation chômage à ces chômeurs *sans aucun doute involontaires*, financée par l'État. Il faut 4 milliards d'euros pour accorder six mois aux chômeurs en fin de droit, aux jeunes qui n'ont pas encore ouverts de droits, à ceux qui sont dans l'emploi précaire. En concentrant les sommes de la relance sur ces populations, on peut plus sûrement juguler la crise.

Une telle stratégie est également plus juste que celle qui consiste à distribuer sous forme de baisse d'impôts ou de chèques ou de salaires de quoi relancer l'économie. Même en ciblant sur les classes moyennes, on distribuera à certains dont la situation est loin d'être dégradée par la crise, accentuant les inégalités qui apparaissent.

Quelles conditions à remplir pour des solutions durables ?

X. Timbeau : La régulation du secteur financier est le premier point sur l'agenda. Elle s'est avérée inapte à empêcher le désastre bancaire qui a mobilisé beaucoup de moyens. Cela étant, la régulation est un terme vague. Le contrôle démocratique est essentiel (la soumission des autorités de régulation financières aux parlements) et l'échelle géographique décisive. La France ne peut s'insérer dans l'économie mondiale avec une organisation institutionnelle singulière aussi bien conçue soit-elle. Le compromis mondial peut être une eau tiède peu différente de l'arrangement actuel. L'Europe paraît une échelle raisonnable pour amorcer une régulation juste et démocratique.

Au-delà de l'encadrement technique de l'activité financière, le contrôle démocratique doit porter sur la fiscalité (des revenus en définissant des principes partagés en Europe, mettant fin aux exceptions ou aux paradis fis-

caux européens, mais aussi des entreprises afin d'uniformiser les règles fiscales européennes). Le but n'est pas d'appliquer les mêmes règles fiscales dans chaque pays, mais de permettre que les bénéficiaires des dépenses publiques y contribuent en fonction de leurs moyens. Cette discipline est possible à l'intérieur de l'Europe et peut même s'accompagner d'un contrôle des Européens résidant à l'étranger, lorsqu'ils reviennent sur le territoire européen ou des normes comptables qui s'appliquent aux entreprises qui vendent des produits sur le territoire européen. Enfin, les pratiques sociales sont un autre champ qui doit être soumis de la même façon au contrôle démocratique.

Ce cocktail peut contribuer à raisonner les inégalités. Tout ceci en attendant les conséquences de la prochaine crise, celle de la soutenabilité* et du climat.



La crise systémique du capitalisme ouvre une zone prolongée de turbulences où peut émerger un projet de transformation sociale fondé sur l'exigence de contrôle citoyen



M. Husson : Il faut d'abord renationaliser le système bancaire. C'est le seul moyen de contrôler l'usage des injections d'argent public et d'éviter la socialisation des seules pertes. On ne peut accepter l'excuse invoquée par Jean-Paul Fitoussi, pour qui « l'État aurait voulu devenir actionnaire. Ce sont les banques qui ont refusé » (*Libération* du 31/12/2008). Mais cette nationalisation doit être aussi une socialisation qui permette de faire du crédit un bien commun et de contrôler son orientation en fonction des priorités sociales.

La crise systémique du capitalisme ouvre une zone prolongée de turbulences où peut émerger un projet de transformation sociale fondé sur l'exigence de contrôle citoyen : sur la répartition des revenus, sur le statut du salarié, sur la gestion des entreprises. La défense des mesures d'urgence doit permettre d'exprimer cette aspiration sous forme revendicative, par exemple pour un droit de veto sur les licenciements ou pour la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Un tel processus peut tracer la perspective d'une autre organisation de l'économie, guidée par la satisfaction optimale des besoins sociaux, plutôt que par la maximisation du profit. ●

* cette notion recoupe celle de « développement durable »

À la recherche de nouvelles régulations macroéconomiques et financières

→ par Henri Sterdyniak, *Directeur du Département économie de la mondialisation à l'OFCE – Professeur associé à l'Université de Paris IX-Dauphine*

La crise est due à l'incohérence des politiques macroéconomiques et aux dysfonctionnements des marchés financiers internationaux

La mondialisation et la globalisation financière ont fortement impulsé la croissance mondiale depuis quinze ans. Mais la crise de 2007-2008 montre les risques, en termes de stabilité et de soutenabilité, d'une croissance dirigée par les firmes multinationales, les marchés financiers et les stratégies nationales aveugles, sans institutions de gouvernance mondiale. Les marchés financiers gèrent des masses énormes de capitaux en quête d'une rentabilité maximale. Ils exercent une influence déterminante sur les taux de change, les cours boursiers et les conditions de financement des entreprises et des ménages, mais ils sont aveugles, moutonniers et cyclothymiques. La globalisation financière induit des alternances de boom et de krach. Elle permet le gonflement durable de désé-

quilibres qui finissent par éclater. La crise de 2007-2008 a détruit les fondements théoriques de la finance globalisée et a fait implorer les marchés financiers mondiaux.

Il faudrait un nouveau Bretton Woods pour redéfinir le fonctionnement de l'économie mondiale et mettre sur pied une régulation macroéconomique et financière mondiale. Mais cette gouvernance mondiale relève de l'utopie tant les forces vives de la mondialisation (les firmes multinationales, les institutions financières, les États-Unis et la Chine) y sont opposées, tant les pays ont des points de vue et des intérêts divergents. Le sommet du G20 du 15 novembre 2008 à Washington pourrait ouvrir une phase de réforme du système financier international. La déclaration finale reconnaît que la crise est due à l'incohérence des politiques macroéconomiques et aux dysfonctionnements des marchés financiers internationaux. Elle ne se contente pas de déclarations d'intentions, mais lance des pistes d'action précises. Mais sera-t-elle suivie de mesures fortes ?

Quelle régulation macroéconomique ?

L'équilibre macroéconomique mondial est peu satisfaisant, instable et fragile. Les taux de

change des grandes monnaies ont été abandonnés aux marchés. Ceux-ci, sans point d'ancrage, ont fait osciller les monnaies au rythme de leurs emballements et de leurs craintes. Ces fluctuations ne contribuent guère à équilibrer les soldes courants et attribuent au hasard gains et pertes de compétitivité.

Certains pays (États-Unis, Royaume-Uni) laissent stagner les revenus de la grande masse des ménages, mais impulsent leur consommation par la hausse de leur endettement et l'illusion de richesse qu'induisent les bulles financières et immobilières. Ce modèle était soutenu par de bas taux d'intérêt qui permettaient l'endettement et faisaient gonfler les prix des actifs.

D'autres, tels l'Allemagne et la Chine, basent leur croissance sur l'exportation et l'accumulation d'excédents extérieurs abondants, qui s'ajoutaient à ceux des pays producteurs de pétrole (Moyen-Orient, Russie et Norvège). Les pays émergents, échaudés par les crises passées, s'obligeaient à être excédentaires pour ne plus dépendre des marchés financiers ou, pire, du FMI. Ces excédents ne finançaient pas les pays en développement mais essentiellement le déficit des États-Unis, dont la persistance met en péril la stabilité monétaire mondiale. Il va falloir que les États-Unis réduisent leur déficit en maintenant un dollar bas et que

l'Allemagne comme la Chine impulsent leur demande en distribuant plus de salaires et de prestations sociales.

Comment organiser une régulation macroéconomique mondiale ? Sous l'égide du FMI, un comité économique et financier pourrait guider l'orientation générale des politiques monétaires, budgétaires et même salariales, vérifier la compatibilité des objectifs de soldes courants et définir des niveaux souhaitables des taux de change. Il pourrait mettre en garde contre des développements économiques et financiers insoutenables. Mais la tâche est ardue.

Quelle serait la doctrine de ce comité, son arbitrage entre croissance et stabilité ? Chaque pays devrait se plier à une discipline décidée de l'extérieur ; les banques centrales perdraient de leur indépendance. Que ferait-t-on si l'accord se révèle impossible ?

La déclaration du G20 du 15 novembre ne prévoit pas cette coordination permanente des stratégies macroéconomiques.

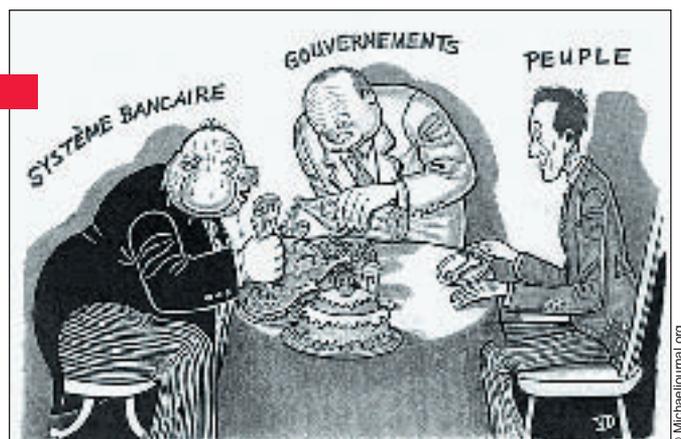
Le texte ne donne pas un rôle pivot au FMI ; tout au plus, devrait-il « anticiper et prévenir les crises ». Les leçons de la crise n'ont pas été tirées.

Mieux réguler les marchés financiers

L'essentiel du texte du G20 est consacré à un projet détaillé de réforme des marchés financiers. Mais l'objectif est de renforcer leur régulation, sans remettre fondamentalement en cause leur rôle : les régulateurs doivent soutenir « la concurrence, le dynamisme et l'innovation sur les marchés finan-

Il faudrait un nouveau Bretton Woods pour redéfinir le fonctionnement de l'économie mondiale et mettre sur pied une régulation macroéconomique et financière mondiale

Gaspiller



© Michael Journal.org



Spéculer

ciers », mais « doivent être capables de s'adapter rapidement aux innovations ». Faut-il maintenir cette course inutile entre innovations et régulation ? Certes, les marchés tireront les leçons de la crise : pendant quelques années, les banques et les fonds de placement seront plus prudents. Mais le risque est grand que ces leçons ne soient vite oubliées ...

Le G20 propose de renforcer la transparence des marchés et des produits, notamment « des produits financiers complexes ». « Les agences de notation doivent être contrôlées, éviter les conflits d'intérêt, améliorer leurs méthodes, en particulier pour les produits structurés ». Peut-on imaginer des agences de notation publiques ? Non car l'État ou la Banque centrale ne peut se porter garant des opérations financières. Mais, il faudrait inciter les investisseurs à développer une expertise propre ; les produits financiers devraient être plus simples ; leurs détenteurs doivent être capables d'évaluer leurs risques ; il faudrait interdire les produits trop complexes dont le risque n'est pas calculable.

Le texte proclame que tous les marchés, produits et acteurs doivent être soumis à une régulation. Il propose de contrôler les paradis fiscaux et réglementaires. Ne faudrait-il pas s'y attaquer frontalement en interdisant aux entreprises et aux institutions financières d'y localiser leurs opérations ?

« Les normes comptables doivent être améliorées pour être plus transparentes et pour promouvoir la stabilité financière ». Est-ce compatible dans un univers où les spéculateurs recherchent les rumeurs et l'instabilité ? Il faudrait limiter fortement l'activité des fonds spéculatifs (les *hedge funds*) en leur interdisant de spéculer avec des fonds empruntés à bas taux aux banques.

Le texte recommande de revoir les pratiques de rémunération des traders pour qu'elles ne les incitent plus à des prises de risques excessives.

Leurs primes devraient être gelées pendant plusieurs années pour pouvoir y imputer les éventuelles pertes des années suivantes. Plus fondamentalement, il faudrait réduire fortement leurs rémunérations pour qu'elles correspondent à l'utilité sociale de leur activité.

Recentrer les banques sur leurs métiers

Les banques ont pour mission d'assurer le fonctionnement du système des paiements, de fournir des placements sans risques, de financer les ménages et les entreprises qui n'ont pas accès aux marchés financiers. Elles bénéficient de privilèges comme la garantie des dépôts et l'accès au refinancement de la Banque centrale. En contrepartie, elles devaient respecter des ratios de solvabilité, comme le ratio Cooke qui leur impose d'avoir des fonds propres supérieurs à 8 % de leurs crédits. Mais les banques ont tourné la législation en développant la tritrisation et les engagements hors-bilan. Elles sont intervenues sur les marchés financiers où elles ont réalisé une partie croissante de leurs profits. Lors de la crise, leurs pertes sur ces marchés ont fait disparaître leurs fonds propres requis pour garantir les crédits. La crise a montré qu'il était indispensable d'éviter les faillites bancaires (puisque celles-ci, par effet domino, mettent tout le système financier en difficulté) et de restaurer la capacité des banques à distribuer du crédit en les faisant recapitaliser par l'État. Mais ces interventions publiques posent la question du statut des banques. Celles-ci sont investies d'une fonction de service public. Leurs fonds propres étant la garantie de ce service, elles n'ont pas le droit de les utiliser à leur guise. L'intervention des États dans le capital des banques ne devrait pas être considérée comme temporaire, mais comme une base pour les recentrer vers leurs métiers et leur interdire les activités spéculatives.

Le texte du G20 ne remet pas en cause l'existence des marchés de dérivés de crédit. Pourtant, le modèle où des institutions financières ou garantissent les prêts faits par d'autres a fait faillite : il déresponsabilise les prêteurs et fait courir des risques inconsidérés aux offreurs de garanties. Le G20 prévoit d'améliorer les ratios de solvabilité pour y intégrer les opérations de tritrisation et les opérations hors-bilan. Il faudra imposer aux banques de conserver une partie

importante des crédits qu'elles ont distribués. Actuellement, la régulation prudentielle est pro-cyclique ; en période de bonne conjoncture, les banques accumulent des fonds propres et peuvent financer largement les entreprises ; c'est l'inverse quand la conjoncture se retourne, ce qui accentue la crise. Il faudra que les exigences de fonds propres varient selon la conjoncture. Elles devront aussi dépendre du type de crédit pour encourager le financement de l'investissement, pour décourager le crédit immobilier en période de bulle, pour rendre non rentable le financement de la spéculation.

Diminuer le rôle des marchés financiers

La crise remet en cause la légitimité du système financier à dominer l'économie mondiale, à fixer les taux de change, à dicter la

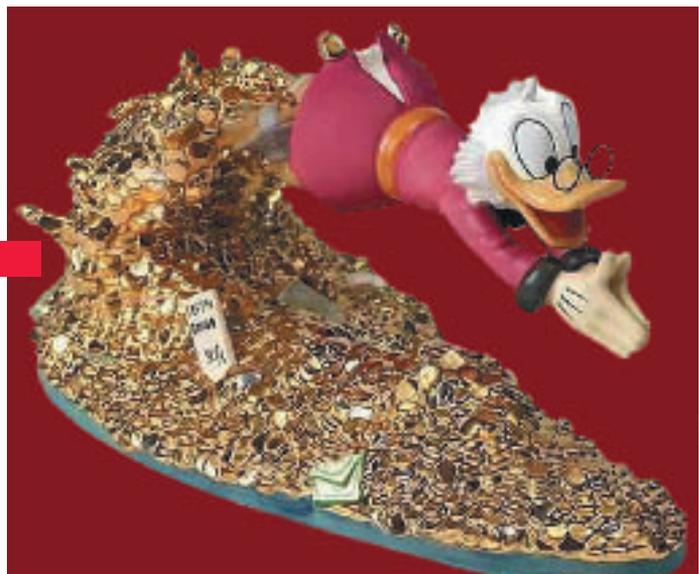


Il faut se donner comme objectif une baisse des rentabilités requises par les marchés, une modification de la répartition de la valeur ajoutée (moins de dividendes et plus de salaires), une réorientation du système bancaire vers le financement des activités productives



stratégie des entreprises, à drainer une part importante des profits, à distribuer des rémunérations élevées. Renforcer la surveillance des marchés n'est pas suffisant. Il faut se donner comme objectif une baisse des rentabilités requises par les marchés, une modification de la répartition de la valeur ajoutée (moins de dividendes et plus de salaires), une réorientation du système bancaire vers le financement des activités productives, un dégonflement du secteur financier et une diminution du rôle des marchés financiers. ●

Amasser



© DR

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Imposer une révision profonde et concertée du projet des deux ministères

→ par Gérard Lauton et François Bouillon

La protestation contre le caractère précipité et les tares de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants a pris un tour convergent comme le confirment les motions⁽¹⁾ de nombreux conseils d'université et d'IUFM.

L'expression multiforme émanant des établissements et de leurs conseils s'est déployée face au flux assez chaotique et souvent contradictoire des annonces ministérielles. Certaines lignes de fracture dues à la complexité de la situation ont brouillé les cartes : décalages entre acteurs de l'IUFM, de l'université intégratrice et des autres univer-

© gimi / Fotolia



L'entêtement des deux ministères.

sités sur le diagnostic et la stratégie, notamment en ce qui concerne la « masterisation ». Les uns s'inquiétant d'une validation incontrôlée d'éléments de préparation aux concours, d'autres ou les mêmes préférant éviter de décerner des masters susceptibles de faciliter une suppression des concours nationaux... L'intense débat sur cette réforme lancée par le SNESUP n'aura pas été vain pour substituer à la démarche par trop défensive inspirée par ces craintes – en partie fondées – l'exigence ferme et constructive d'une véritable réforme.

UNE DÉGRADATION SCOLAIRE PROGRAMMÉE

Ce sujet engage l'avenir de toute l'université française dans plusieurs de ses aspects essentiels. Entre autres défauts, le projet gouvernemental s'ingénie à superposer, au milieu de la même année d'études, préparation aux épreuves du concours, formation au métier d'enseignant, et travaux d'études et de recherche visant l'obtention du Master. Il réduit, pour de pures raisons financières, le nombre des épreuves des concours avec

un contenu n'assurant pas que les enseignants recrutés aient les compétences et savoirs nécessaires à leurs missions. Il porte une conception de la formation professionnelle qui l'oppose aux savoirs scientifiques et la réduit à un apprentissage de bonnes pratiques transmises par des pairs chevronnés pendant la première année d'exercice en responsabilité devant les élèves. Il supprime une année de stage salarié avec les problèmes pécuniaires que poserait l'allongement des études pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Quant à la masterisation, qui consacre une élévation souhaitable du niveau de qualification, met en cohérence et vient valider les acquis des candidats, elle ne doit pas être détournée par le gouvernement pour diminuer le nombre de titulaires en leur substituant des précaires détenteurs, notamment d'un master.

LES TERMES D'UNE RÉVISION NÉGOCIÉE

Il faut revoir la conception même de la réforme, en particulier le couplage master-concours – le concours doit pouvoir être antérieur à l'obtention du master –

L'intense débat lancé par le SNESUP n'aura pas été vain pour substituer à une démarche par trop défensive l'exigence ferme et constructive d'une véritable réforme

ainsi que leurs modalités et contenus. Une reprise de la réforme suppose de s'appuyer sur les potentiels de préparation des concours et de formation des IUFM et universités, de développer les coopérations et non les concurrences, de financer les revenus des étudiants suivant une telle formation (bourses sociales, allocations, pré-recrutement, salaire de fonctionnaire stagiaire), de créer des emplois en fonction des besoins réels de l'Éducation nationale.

C'est sur la base de ces exigences que doit être négociée la révision totale de ce projet de réforme, avec dans l'immédiat un maintien des concours dans leur forme actuelle pour la session 2010 et un nombre de postes réévalué, et la décision de ne pas remonter au ministère les maquettes de master « enseignement ». ●

1. Cf. le texte rédigé initialement par Sylvie Plane (IUFM de Paris) et actualisé par le Bureau National du SNESUP [Lettre-Flash n°44] destiné, moyennant adaptation, à la discussion et au vote des conseils d'université en vue d'une expression unifiée sur la réforme de la formation des maîtres.

RECHERCHE

0,23 % du « Plan de relance » !

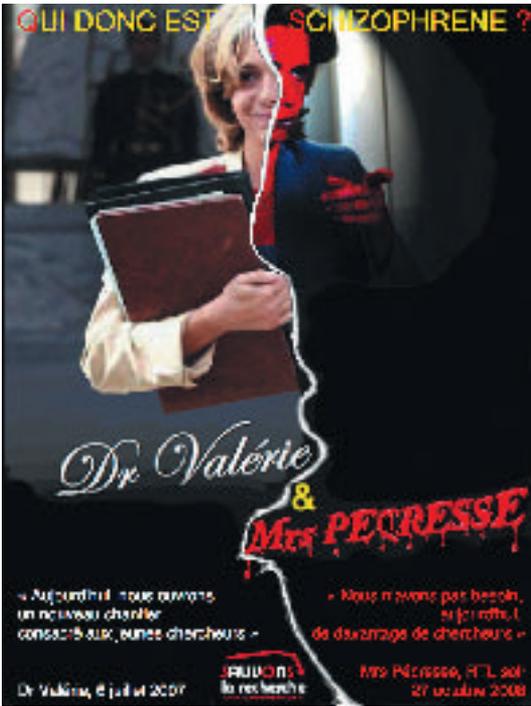
→ par Henri-Edouard Audier, membre du bureau national du SNCS-FSU

La recherche n'est considérée ni comme une activité d'avenir, ni comme un moyen de relance : seulement comme un moyen de propagande gouvernementale.

Vingt milliards pour la « relance », dont 3,8 pour le crédit d'impôt et 46 millions pour la recherche. Rien sur l'emploi scientifique et les crédits des labos... Le plan de relance du gouver-

nement, concernant 2009 et 2010, a trois volets principaux :

- Une politique de grands travaux sur les infrastructures (autoroutes, TGV, canaux, etc.) et le bâtiment (locaux pour



180 millions pour les bureaux d'étude et centres de recherche des technologies de la défense (contrôle de vélocité difficile). Enfin, 46 millions pour la recherche via les grands équipements, notamment Soleil et ITER.

« Le crédit d'impôt recherche dû au titre des années antérieures sera intégralement restitué dès le début 2009, ce qui représente 3,8 milliards d'euros ». En termes clairs, le crédit d'impôt, qui n'était versé qu'un ou deux ans après, du fait des vérifications comptables, sera versé sans vérification. C'est pourquoi cette pauvre Pécresse considère que son budget augmente de 4,5 milliards soit 26 % !

Ce paiement anticipé n'est qu'un prétexte pour renflouer la trésorerie des entreprises. Alors qu'elles n'ont accru que de 500 millions leur recherche entre 2002 et 2006, il est totalement impossible qu'elles puissent utilement consacrer 3,8 milliards de plus à la recherche en un an, si ce n'est qu'une toute petite partie de cette somme. Avec les bâtiments universitaires, universités et recherche publique représentent donc 550 millions dans le plan alors que 380 millions viennent tout juste d'être supprimés sur 2008. Pas un sou de plus sur l'emploi ou les crédits des laboratoires. En pleine crise, on attendait un effort, un investissement dans les savoirs, la recherche, l'avenir. Rien et même moins que rien.

Mais la femme-orchestre continue son tam-tam. Aux universités qui ne retrouvaient pas dans leur dotation 2009, la croissance budgétaire de 6,5 % annoncée, Pécresse réplique que la croissance est même de 15 % en moyenne. Demain + 25 % ? Or, quiconque ouvre la loi de finance pour 2009 lira que le programme « formation supérieure et recherche universitaire » ne s'accroît que de 3,8 % en euros courants, dont plus de la moitié pour les retraites. Donc si Pécresse annonce + 15 % sur les dotations des universités, c'est qu'elle bluffe et/ou qu'elle a pris l'argent sur un autre chapitre du programme, et pas seulement sur l'emploi et les salaires.

Quel contraste entre cette parcimonie du gouvernement dans le financement de nos secteurs et les dizaines de milliards déversés sans condition sur les banques !

Pourtant pendant des décennies, elles ont laissé pourrir les innovations des laboratoires publics, jugeant cela « risqué » et peu rentable. Elles ont préféré spéculer sur l'immobilier, les achats/ventes d'entreprises, quand ce n'est pas les trafics d'armes et des produits financiers qu'elles savaient plus que douteux, mais qui dans l'immédiat rapportaient gros. Elles en ont été récompensées. Car pour Sarkozy, aux Assises européennes de l'innovation, le vrai coupable des difficultés du pays c'est la recherche publique. Il a ordonné de passer rapidement à la dernière étape de sa mise à mort. Collaborer à cette destruction ou résister, aujourd'hui il faut choisir. ●

▼
Le crédit d'impôt sera
versé en 2009 aux entreprises
sans vérification
▲

la justice, locaux universitaires, patrimoine, etc.).

- Une « prime à la casse » pour relancer le secteur de l'automobile.
 - Une politique d'avances financières aux entreprises et de paiement immédiat de prétendues « dettes de l'État » envers celles-ci, visant à renflouer leur trésorerie, voire leurs profits.
- Sarkozy a annoncé que recherche et enseignement supérieur sont concernés à hauteur de « près de 700 millions » ; V.Pécresse, quant à elle, parle de 4,5 milliards de plus pour 2009. Qu'en est-il ? Dans les 700 millions dont parle Sarkozy, la politique de relance par le bâtiment conduit à investir environ 500 millions dans les constructions universitaires (« avances » ou mesures nouvelles ?). Cela ne sera pas de trop, vu l'état des dits bâtiments.

ÉTUDES DE SANTÉ

Un progrès limité par une démarche opaque et malthusienne

→ par Marc Champesme, responsable du secteur Formations

Adoptée le 16 décembre 2008 par l'Assemblée Nationale, la proposition de loi portant « création d'une première année commune aux études de santé » est – à l'heure où nous écrivons ces lignes – en passe d'être adoptée par le Sénat.

Faisant suite aux rapports sur les études de santé et leur intégration au LMD (Debouzie en 2003, Thuillez en 2006), ce texte législatif est censé permettre la mise en œuvre dès la rentrée 2009, de la réforme préconisée par le rapport Bach

remis aux deux ministres (R.Bachelot et V.Pécresse). Sa remise en février 2008 avait donné lieu à l'annonce d'une profonde réforme de la 1ère année dès la rentrée 2008. Après quelques mois de travail sur l'or-

ganisation de la 1ère année de licence par les commissions pédagogiques nationales de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, les ministres annonçaient un report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2009.

Malgré ce délai supplémentaire elle se met en place selon la stratégie gouvernementale, maintenant bien connue : précipitation, absence d'information et de prise en compte des inquiétudes et revendications des personnels et étudiants concernés, impasse totale sur les moyens nécessaires. C'est le constat dressé avec des syndiqués intervenant dans les formations de santé, réunis par le secteur Formations Supérieures du SNESUP le 17 novembre 2008, qui ont fait le point sur les principales dispositions de cette réforme.

Malgré le constat unanimement partagé d'un gâchis humain dans le système actuel où 80% des étudiants échouent au concours après avoir subi des conditions d'enseignement désastreuses, plutôt que de chercher à améliorer ces dernières et de remettre en cause le numerus clausus – tout au moins de le relever significativement pour répondre aux besoins de la société – le projet prévoit simplement une éjection plus rapide et sans appel en fin de premier semestre – c'est-à-dire après 2 ou 3 mois d'études ! – pour les étudiants en difficulté, avec un dispositif de réorientation en licence incertain.

Actuellement, il y a 2 branches de formation : d'une part, une année de préparation à un concours commun médecine, odontologie, maïeutique, dont le classement détermine les poursuites d'études possibles et conduit ainsi à une hiérarchisation néfaste entre les cursus ; d'autre part, une préparation et un concours distincts pour les études de pharmacie, mis en œuvre dans les UFR Pharmacie.

Le passage prévu à une année de préparation avec un programme d'enseignement commun cadré nationalement (à l'exception de deux UE spécifiques au 2ème semestre) intégrant la pharmacie et 4 concours distincts aurait l'avantage d'éliminer la hiérarchisation entre les cursus. De plus, l'intégration des études de pharmacie au dispositif, en permettant de donner une culture commune à l'ensemble des étudiants en santé, peut susciter l'intérêt.

Cependant, les conditions de mise en place provoquent de fortes inquiétudes chez les personnels et étudiants : comment assurer ces enseignements com-

muns et une préparation de qualité équivalente aux quatre concours alors que, le plus souvent, les études de pharmacie se déroulent actuellement dans des UFR ou universités distinctes ? Comment faire en sorte, sans moyens nouveaux en personnels – notamment enseignants –, que les conditions d'étude actuellement plus favorables des étudiants en pharmacie ne subissent

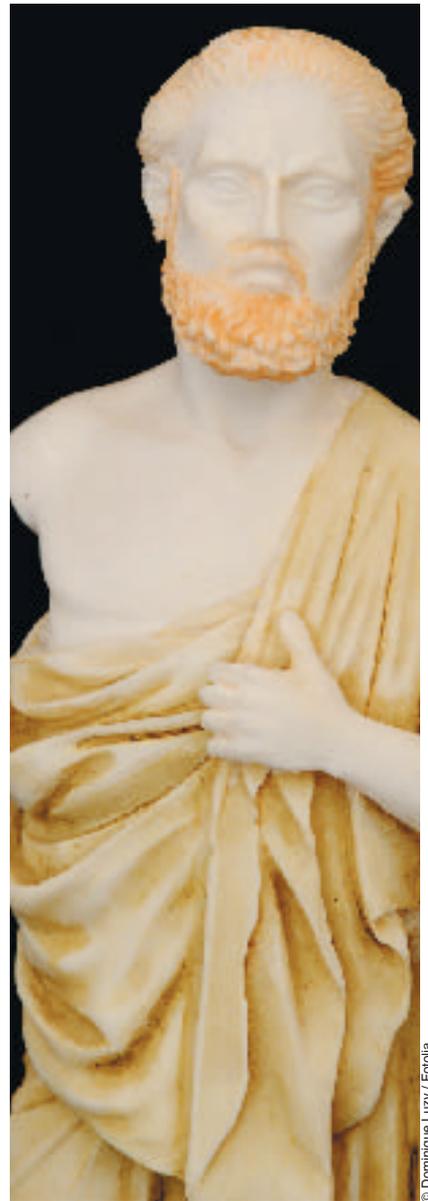
une dégradation majeure ?

Par ailleurs, les modalités de réorientation annoncées ignorent les dispositifs mis en place dans nombre d'universi-

tés pour permettre aux étudiants collés de valider les connaissances acquises lors de l'année de préparation aux concours et de se réorienter vers une licence « traditionnelle ».

Enfin, malgré les nombreuses annonces des deux ministres, la prise en compte de l'ensemble des formations de santé (i.e. y compris les formations paramédicales) dans un même cadre universitaire n'est toujours pas à l'ordre du jour. Pourtant de nombreux étudiants de PCEM1 ou PCEP1 collés se réorientent vers les formations paramédicales et la demande des étudiants et professionnels concernés est forte en faveur d'une universitarisation de l'ensemble de ces cursus. ●

▼
**Le projet prévoit simplement
 une éjection plus rapide
 et sans appel
 en fin de premier semestre**
 ▲



© Dominique Luzy / Fotolia

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

Défendre, débattre, proposer

→ par Anne Mesliand, membre de la CCN IUT (SNESUP-FSU)

La fin de 2008 a vu les IUT se mobiliser pour leur défense : après des journées d'action, le mouvement s'est développé, jusqu'à la grève dans divers instituts, et deux coordinations, l'une des étudiants, l'autre des personnels, se sont constituées.

Enseignants et enseignants-chercheurs, étudiants, directeurs, présidents de conseils ont exprimé leur inquiétude quant à la pérennité du DUT, un des rares diplômes, depuis le LMD, à conserver un cadrage national, et des IUT, composante originale dans l'université. En effet, alors que les IUT recevaient directement du ministère une dotation

déterminée selon des critères nationaux, c'est désormais chaque université qui attribuera aux IUT les moyens qu'elle voudra... ou pourra : c'est là l'effet de la mise en œuvre de la LRU, et notamment du budget global. Baisse de moyens, fin du caractère national du diplôme, disparité entre les IUT, affaiblissement de leur relative autonomie –

Les IUT ont encore besoin d'une mobilisation forte



© Gérard Lauton

EN SAVOIR PLUS

Site de la coordination nationale des personnels « Sauvons les IUT... et au-delà ! » :

<http://sauvonslesiutetaudela.wordpress.com/>

Site de l'ADIUT : <http://www.iut-fr.net/>

Le Wikipedia : <http://www.iut-fr.net/dokuwiki/doku.php>

et, bien sûr: le site du SNESUP :

www.snesup.fr

perait l'ensemble des IUT « coupés » de leur université de rattachement constituerait une réponse étroite, en termes de recherche, de parcours et d'objectifs des formations, et serait pour la volonté de privatisation de l'enseignement supérieur⁽³⁾ une opportunité certaine ! Convergences aussi avec l'ensemble des revendications des universitaires – statut des enseignants – chercheurs en particulier – et de la fonction publique. Défendre les IUT devrait amener à une participation forte aux journées du 20, 22 et 29 janvier.

• Enfin, si nous sommes contraints aujourd'hui à une ferme position défensive, nous ne pouvons nous en tenir là : comment permettre aux IUT de se développer, comme lieu éprouvé et dynamique de formation professionnelle, à l'écoute des évolutions scientifiques et technologiques, en lien avec les besoins sociaux, comme composante universitaire porteuse d'une expérience et de savoirs nécessaires ? C'est dans les mobilisations que peuvent se dessiner des propositions audacieuses, ouvrant des perspectives innovantes et démocratiques. C'est une responsabilité du mouvement, et du SNESUP en son sein. ●

1. En témoigne le texte élaboré par la CCN des IUT le 19 novembre et adopté à l'unanimité, voir www.snesup.fr.

2. C'est d'ailleurs un point d'achoppement explicite avec le MEDEF, qui veut bien défendre les IUT – encore qu'il faille y regarder de près... – mais sans mettre en cause la LRU.

3. Quelque forme qu'elle prenne...

différente de celle conçue par la LRU ! –, de leur originalité pédagogique, etc. À ces premiers mouvements le ministère a répondu en créant un « comité de suivi des relations Universités-IUT », comprenant la DGES, l'ADIUT, l'UNPIUT et la CPU, et qui a élaboré une Charte « Université-IUT » : reprenant les demandes des acteurs des IUT, elle ne constitue toutefois qu'une réponse contractuelle et non législative ou réglementaire, faisant dépendre la mise en œuvre de ses principes de négociations locales et n'engageant le ministère qu'autant qu'il le voudra bien... ou le pourra ! (voir encadré)

EN CETTE RENTRÉE 2009...

Comment poursuivre le mouvement et le faire aboutir ?

• Les mouvements de l'automne ont vu la convergence de forces différentes : personnels et étudiants, avec leurs syndicats mais aussi bien au-delà de ceux-ci, l'ADIUT, l'UNPIUT, le MEDEF et les représentants du monde professionnel... Cette unité est essentielle⁽¹⁾. Pour autant, elle ne peut esquiver des questions fondamentales. Ainsi, dans ce rassemblement, les analyses de la LRU divergent : alors que nous en dénonçons l'effet destructeur du service public, d'autres y voient l'« avancée » d'une autonomie portant en elle les vertus de la concurrence et de la privatisation⁽²⁾. Or, la suite du

▼
Défendre les IUT devrait amener à une participation forte aux journées du 20, 22 et 29 janvier
 ▲

mouvement, et notamment les objectifs qu'il s'assignera, dépendra de l'orientation que prendront les débats sur ce point.

• De même, la question des convergences. Il n'est pas envisageable, de notre point de vue, de défendre les IUT sur la base d'un « corporatisme », fût-il institutionnel, qui refuserait de considérer la situation de l'ensemble de l'université, les déficits graves que vivent les autres composantes, les déséquilibres induits par les différents modes de recrutement, bref les effets d'une même politique universitaire gouvernementale. Réaffirmer la solidarité des composantes, des intérêts des étudiants et des personnels, est une nécessité. Là encore, les solutions proposées peuvent diverger selon la position prise vis-à-vis des universités. Ainsi, l'idée d'une « université nationale de technologie » qui regrou-

LA CHARTE « UNIVERSITÉ-IUT »⁽¹⁾

- rappelle l'article L 713-9 du Code de l'éducation : les IUT « disposent pour tenir compte des exigences de leur développement de l'autonomie financière » prévoit pour 2009 au minimum la reconduction des moyens affectés en 2008 aux IUT ;
- place toutes les recettes et les dépenses relatives au fonctionnement global de l'IUT dans le périmètre de l'ordonnateur secondaire qu'est le directeur de l'IUT ;
- instaure un « contrat interne d'objectifs et de moyens », décliné dans chaque université sur la base de principes restant à énoncer... promet un tableau de bord annuel et national des IUT ;
- réaffirme le rôle essentiel des instances CPN et CCN.

1. Telle que rendue publique le 11 décembre 2008.



© DR

Des évolutions inquiétantes !

→ par Claude Marchand,
secrétaire du syndicat CGT de l'administration centrale

L'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, est en plein bouleversement, dans une direction inquiétante pour l'avenir du système éducatif et de la démocratie. Cela concerne au premier chef la communauté universitaire !

La RGPP entre maintenant dans une phase active, qui concerne en tout premier lieu la DGES (Direction générale de l'enseignement supérieur), et cela en liaison avec l'application de la LRU. Les projets de décrets seront présentés au CTP du 15 janvier et nous aurons l'occasion d'y revenir plus précisément. Mais d'ores et déjà, nous pouvons avancer les informations et les hypothèses suivantes :

DES FONCTIONNAIRES... LICENCIÉS !

Cinquante-sept postes équivalent temps plein (sur un effectif de 314 personnes) seront supprimés, ce qui correspond à un véritable plan social. L'État est d'ailleurs en train de se doter des instruments juridiques pour organiser la « mobilité » des personnels : arrêté fixant des primes de départ, d'ailleurs dérisoires, mise en place de « cellule de réorientation », et la fameuse loi dite « mobilité », qui donne finalement la possibilité de licencier les fonctionnaires (mise en disponibilité d'office).

Cette suppression des postes découle de l'abandon ou de la réorganisation de certaines missions :

- La contractualisation avec les universités devait dans le premier projet (de décembre) devenir la mission d'une Agence extérieure au ministère (Agence de service public). Mais des contradictions et des hésitations ont fait évoluer la décision, qui sera de créer Pôle de contractualisation avec le statut d'un *Service à compétence nationale*. Cette structure, qui regroupera une centaine de personnes, reste donc dans l'administration, mais avec au-dessus d'elle l'autorité d'un « conseil d'orientation » qui regroupera le patronat (un tiers des membres), la CPU et la Conférence des grandes écoles. Cette structure bâtarde évoluera sans doute dans le futur, et nous verrons si se met en place ce qui était suggéré dans le discours de V. Péresse lorsqu'elle a présenté la réforme en novembre : le pilotage de la recherche reste très centralisé et très

contrôlé par le pouvoir (la DGRI d'ailleurs ne bouge guère), tandis que celui des universités sera très décentré - nous traduisons et nous nous demandons : aux mains de quels lobbies, patronat, mandarin (CPU) etc. ?

INCOHÉRENCE ET OPACITÉ

- L'instrument principal de ce Pôle de contractualisation pour distribuer l'argent aux universités sera la mesure de leur performance, avec au cœur de celle-ci l'insertion des étudiants (la DGES devient d'ailleurs DGESIP «... et de l'insertion professionnelle »). Ici se situe un deuxième volet important de la réforme :

La mesure de la performance des universités risque d'être l'objet de nombreux tripatouillages

pour remplir les indicateurs de performance, la restructuration détache une partie de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et

de la performance) pour en faire un service au sein de la nouvelle DGESIP, accélérant ainsi d'ailleurs le démantèlement de la DEPP. Or l'évolution des services statistiques est inquiétante (*voir ci-dessous l'interview d'Emin*) : la tendance est de supprimer les études et les analyses (au profit de simple notes

d'alertes à destination du ministre), de bloquer les publications, et d'éclater les unités statistiques entre les diverses directions. Ces petits services statistiques éclatés dans chaque direction, qui auront du mal à rendre publics leurs travaux, seront en fait de simples outils de communication au service des directeurs et du cabinet. La mesure de la performance des universités, qui sera la « base scientifique » servant à justifier la répartition des moyens, risque d'être l'objet de nombreux tripatouillages.

Bref, la seule justification avancée à ce jour de la création du Pôle de contractualisation par le cabinet est : « plus de cohérence et plus de transparence ». Nous sommes bien dans le registre de la novlangue, car il faut traduire : plus d'incohérence (et de pouvoir aux lobbies) et plus d'opacité !

À suivre... d'autant que les personnels de la DGES et de la DGRI se mobilisent : nombreuses AG, appel à la grève, et conviction grandissante qu'il faut réaliser l'unité avec les enseignants et les chercheurs.

1. Cité dans l'article de Bernard Gorce, *Les statisticiens de l'éducation dénoncent la censure du Ministère*, paru dans *La Croix*, le 10 décembre 2008.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE (ET DE LA PERFORMANCE) : UN BEAU MIROIR HONNI PAR LE MINISTRE

Question à Jean-Claude Emin, ancien sous-directeur de la DEPP
Depuis la création de la DEP, les études de cette direction – Notes, État de l'École, Géographie de l'École – sont devenues une référence dans la connaissance du système éducatif français, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, la DEPP est-elle menacée ?

J.-C. É. : Effectivement, depuis plus d'un an, la publication de nombreux travaux a été bloquée. C'est le cas, entre autres, de *L'état de l'École* qui paraît normalement en octobre, ce qui permet d'étayer le débat parlementaire sur le budget de l'éducation. On ne peut pas ne pas voir une volonté de réduire l'information à la communication gouvernementale, ce qu'avouait assez cyniquement le cabinet du ministre à un journaliste : [la DEP] fournit des instruments au service du ministre qui reste le dernier garant de l'opportunité de leur diffusion. Le cynisme confine même au ridicule lorsque le cabinet autorise, au bout de plusieurs mois de demandes et de pressions, la publication d'une Note d'information, mais... uniquement pendant les vacances de Noël. Ce que connaît la DEPP aujourd'hui s'inscrit dans les attaques actuelles contre toute la statistique publique, notamment contre l'INSEE. *Propos recueillis par François Bouillon*



ENTRETIEN AVEC

Jean-Pierre Dubois

Président de la Ligue des Droits de l'Homme

Acteur majeur d'actions concrètes bien au-delà d'une veille sur les Droits de l'Homme, la LDH est un partenaire précieux au plan national comme sur le terrain local.

Comment la LDH caractérise-t-elle la multiplicité et la gravité des atteintes aux droits et libertés en France en ce début 2009 ? Notamment au regard du projet de société voulu par le gouvernement et le MEDEF dans la marche forcée vers « les réformes » qu'ils veulent imposer ?

Régressions sécuritaires, encore aggravées depuis 2007 : le système pénal adopte des logiques d'automatisme de la répression et d'anticipation d'une dangerosité présumée ; la justice des mineurs perd sa spécificité, le répressif se substituant à l'éducatif ; le Conseil de l'Europe stigmatise l'état de prisons de plus en plus surpeuplées ; la gestion militarisée des interventions policières, notamment dans les quartiers pauvres, a profondément dégradé les rapports entre la police et la population.

Régressions xénophobes : une politique d'« immigration jetable » considère les migrants soit comme des charges insupportables (« immigration subie »), soit comme des « capitaux humains » à importer au gré des entreprises des pays riches (« immigration choisie »). La loi de novembre 2007 a renforcé les logiques de xénophobie d'État. La chasse aux sans-papiers s'intensifie, les drames humains se multiplient. Les « délinquants de la solidarité », militants associatifs comme fonctionnaires, sont menacés et de plus en plus souvent poursuivis.

Régressions antisociales, dans un jeu de vases communicants entre l'« État social » en recul et l'« État pénal » en expansion : juxtaposition du « bouclier fiscal » et des « franchises » médicales, *blitzkrieg* sur le code du travail saturant les partenaires sociaux, contrôle social des chômeurs, etc. Le populisme, jouant sur la fragmentation sociale, s'adresse aux individus mis en concurrence les uns avec les autres (parents d'élèves contre enseignants avec le « service minimum », salariés du secteur privé contre fonctionnaires avec la réforme des régimes de retraites...).

Vigilance et solidarité ont marqué des points (RESF, CODEDO...) mais les atteintes au respect et à la dignité des personnes exposent et se banalisent (rôle des fictions télévisées...), malgré



© DRF

▼
Le populisme, jouant sur la fragmentation sociale, s'adresse aux individus mis en concurrence les uns avec les autres
▲

les condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme : garde à vue systématique, brutalités policières, carcérales... Comment conjurer ces risques ?

Les spectaculaires dérapages policiers touchent des catégories de plus en plus diverses : ce que vivent les habitants des quartiers dits « sensibles » est expérimenté par des populations qui n'y étaient pas habituées.

Les habitants de Tarnac (Corrèze) ont assisté à une opération de la police antiterroriste totalement disproportionnée aux faits qu'elle entendait traiter (le sabotage de lignes électriques ferroviaires n'a menacé aucune vie humaine), suivie de graves violations de la présomption d'innocence et d'une mise en scène criminalisant idées et modes de vie jugés subversifs par le pouvoir.

Enseignants et élèves du collège de Marciac et de l'École des métiers de Pavie (Gers) ont découvert que l'on pouvait, à l'improviste, lâcher un chien policier dans des classes, humilier et terroriser des adolescents et, alors même que l'on n'a pas trouvé un milligramme de la drogue que l'on était sûr de saisir, continuer à les considérer comme des trafiquants retors.

Un journaliste de *Libération*, arrêté devant ses enfants à 6h30 du matin, a été menotté, soumis à une fouille anale et lui aussi humilié en garde à vue pour une affaire de plainte en diffamation dans laquelle aucune peine de prison n'était encourue, au point que Nicolas Sarkozy lui-même a demandé une procédure pénale « plus respectueuse de la dignité des personnes » (*sic*).

Il est temps que les citoyens se mobilisent pour refuser ces pratiques indignes d'un État de droit. La LDH y contribuera notamment par les enquêtes de la Commission Citoyens Justice Police qu'elle anime avec le Syndicat de la magistrature et avec le Syndicat des avocats de France.

Présente à la tribune lors de la conférence de presse organisée par le SNE-SUP en juillet 2007 contre le projet de loi LRU, la LDH avait dénoncé un rétrécissement des droits de tous à l'université sous l'effet de cette réforme. Comment relancer sous cet angle alertes et initiatives au-delà des rangs des universitaires ?

Ce ne sont pas seulement les libertés universitaires mais aussi la qualité du service public et les droits des étudiants qui sont menacés par cette « contre-réforme ». La LDH, engagée dans la campagne pour la défense des services publics, considère comme un devoir de l'État la garantie de l'égalité face au droit à l'éducation et participera à toute mobilisation avec les organisations syndicales enseignantes et étudiantes contre des orientations injustes et dangereuses. Elle est également prête à soutenir une initiative publique de sensibilisation de l'opinion publique, comme avec le mouvement « Sauvons la recherche ! », pour alerter nos concitoyens sur la gravité des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'université. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

GAZA : ALQUDS OPEN UNIVERSITY

L'université sous les bombes

→ par Dr Younès Amro, Président d'Alquds Open University, Jérusalem - Palestine

Étudiants et salariés de l'université payent un lourd tribut aux « offensives » de l'armée israélienne dans la bande de Gaza.

Les bâtiments de l'université s'étendent sur les cinq sites de la bande de Gaza en plus du bâtiment de la présidence. Des centaines de salariés assurent les enseignements à 16 000 étudiant.e.s. Tout le dispositif de formation a été touché par les opérations de guerre israélienne qui ont débuté le 27 janvier 2008 :

- Gel total des cours pour plus de 12 000 étudiants ne pouvant plus rejoindre les locaux vu les bombardements par l'aviation militaire israélienne de toutes les voies d'accès.
- Report des examens du 1er trimestre prévus le 3 janvier.
- Le potentiel (salles, labos, bureaux) a subi des dégâts majeurs :
 - dans les sites du nord de Gaza et de Khan Younès, tous les biens mobiliers, portes et fenêtres sont totalement détruits ;
 - même chose dans le site de Gaza suite au bombardement d'une télé satellitaire voisine ;
 - la bibliothèque centrale est gravement endommagée (portes, fenêtres, étagères, ouvrages) par des bombes larguées par des avions Fantômes sur le local de l'ONG d'aide aux blessés ;
 - destruction partielle de nos locaux administratifs et deux décès par une bombe sur des passants devant l'entrée centrale.
- La destruction des maisons de nos salariés suite à un bombardement direct ou à celui d'objectifs voisins.
- Beaucoup ont perdu des proches pris pour cible ou se trouvant près de cibles proches (Jabalia, El Shaboura).



- Nombreux étudiants décédés ou blessés de la même façon, surtout dans le site du Centre et à Rafah où les pertes sont catastrophiques du fait de bombes d'une puissance exceptionnelle. Mêmes pertes dans les autres universités de la bande de Gaza, énormes dégâts à l'université islamique. Une cellule de suivi sur la situation des employés et étudiants de Gaza porte assistance aux personnels et étudiants sinistrés. En Cisjordanie, les enseignements sont évidemment perturbés par les événements de Gaza. Des actions de solidarité et des mouvements de grève et de soutien sont organisés quotidiennement. ●

SOLIDAIRES À TOULOUSE II LE MIRAIL

Nous sommes plusieurs à vouloir que notre université participe aux efforts pour la paix au Proche-Orient. Nos actions de coopération visent à défendre le droit de l'Homme essentiel à la culture et à l'éducation. Nous coopérons depuis plus de quatre ans avec l'Université Al Quds Open (à distance) en Palestine dont les locaux de Gaza ont été bombardés par l'armée israélienne le 1^{er} janvier 2009. Soyons solidaires de tous ceux qui veulent la paix et le respect de la Palestine comme d'Israël. On ne peut accepter la mort d'un être humain comme réponse à un problème politique. La voix humaine peut être plus forte que les bombes, la paix est la meilleure politique. Pour y contribuer, parlons-nous et parlons fort aux dessus des murs et des fracas. Soyons en éveil pour faire un geste, une action, un signe aux étudiants, enseignants, hommes, femmes, enfants de Gaza qui doivent se dire que le monde se tait sur leurs souffrances.
par Séraphin Alava Directeur exécutif du Réseau Universitaire Pyrénées Méditerranée

TÉMOIGNAGE

Les bombardements ont duré environ 10 minutes, comme un tremblement de terre au-dessus de nos têtes. Les fenêtres vibraient et grinçaient. Mon fils de 10 ans terrorisé sautait d'un endroit à l'autre pour tenter de se protéger. Je l'ai serré fort contre moi, j'ai essayé de le rassurer et de l'apaiser. Ma fille de 12 ans paniquée s'est mise à rire hystériquement. Je lui ai pris la main et l'ai calmée, lui disant qu'elle n'avait rien à craindre. Ma femme affolée courait partout dans l'appartement, cherchant un endroit où se mettre à l'abri. Du rez-de-chaussée, nous sommes descendus au sous-sol. Non loin de chez nous le commissariat central a été bombardé, le chef de la police tué. Deux rues plus loin, une autre bombe est tombée, faisant d'autres morts. Le bureau du président, loin d'un kilomètre, a aussi été bombardé. Au sous-sol, j'ai essayé de nous protéger des bombardements. La fille de notre cousin était enfin rentrée de l'école. Nous ne savions pas où elle était. Toutes les communications téléphoniques étaient coupées. Elle est revenue dans un état de choc terrible, pâle, tremblante, et nous a décrit les cadavres vus dans la rue. Sur le chemin, elle a rencontré des gens du Hamas en uniforme ... morts. Au réveil le matin, j'étais angoissé. J'ai mangé du pain et du fromage et bu un verre de thé.

Comme tous à Gaza, je ressentais que quelque chose de très grave se préparait. Quand Israël a autorisé le passage de denrées alimentaires et de carburants, je me suis dit qu'ils projetaient une attaque massive. Ils ne veulent pas qu'on leur reproche d'affamer les populations.

Nous nous demandions quoi faire à manger pour le déjeuner, qui est notre repas principal. Quoi faire cuire, comment, aurons-nous assez. « Il n'y a plus rien ; j'ai acheté des boîtes de conserve », a dit ma femme.

C'est alors que tout a brusquement éclaté avec une énorme explosion. Je suis très inquiet de ce qui va se passer, de savoir combien de morts il va encore y avoir.

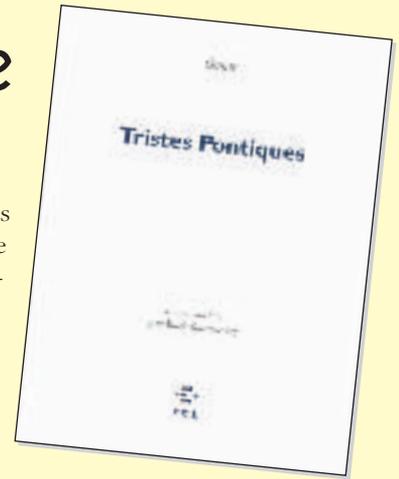
Docteur Eyad Al Serra, psychologue



© Hélène Bamberg

Tristes Pontiques, une traduction d'Ovide

→ Entretien avec Marie Darrieussecq



Marie Darrieussecq, vous êtes à la fois universitaire, enseignant-chercheur et auteure de plusieurs romans. Aujourd'hui vous publiez une traduction d'Ovide, *Tristes Pontiques*, chez POL. Ces deux activités en quelque sorte incarnées dans ce dernier ouvrage, ont-elles des résonances ou sont-elles cloisonnées ?

J'ai un latin de khâgneuse, pas tellement plus. J'ai fait une thèse en lettres modernes. Pour moi cette traduction fait partie de mon travail d'écrivain. Ovide a écrit ces lettres parce qu'il était déchiré par l'exil, et pas pour s'adresser à un public scolaire, même si, bien entendu, elles peuvent être (un peu) lues à l'école. Je vais me rendre dans plusieurs classes de lycée à l'occasion de cette traduction. Je voulais rendre à

J'étais lycéenne dans les années 80, en pleine crise et chômage, et la littérature m'a aidée comme évocation, comme accès à la beauté, à l'art, et non pour me replonger dans un quotidien angoissant.

Elle m'a aidée à penser et

grandir, même si apparemment elle ne parlait pas forcément de moi.

Comment les universités en France s'ouvrent-elles à la création, à la création littéraire ? Faut-il envisager des cursus spécifiques comme en Amérique du nord ? La forme d'ateliers d'écriture est-elle pertinente ?

J'ai animé un atelier d'écriture à Paris III il y a quelques années, et je tiens un séminaire « psychanalyse et littérature », à l'ENS, ouvert à tous : « Écrire, qu'est-ce que c'est ? » (E.N.S., 45, rue d'Ulm, Paris 5^e, les mardis 10 février, 10 mars & 7 avril, 12 mai, salle Celan ou Weil, 20 h 30 à 22 h 30 : www.ihep.fr). Paris VII m'avait aussi invitée comme écrivain cette année mais je n'ai pas le temps de tout faire. Je suis assez sceptique sur la forme atelier d'écriture à la fac, mais peut-être est-ce moi qui ne sais pas bien le faire !

On peut certainement débloquent des phobies ou des timidités dans un milieu moins immédiatement ouvert à l'écrit, je pense aux prisons ou à tout ce que fait quelqu'un comme François Bon, dans une approche sociale.

À la fac, les étudiants en lettres se rêvent tous écrivains, c'est normal, c'est une phase. Il faut régler son rapport à l'écriture, à cet âge-là, mais personne n'apprendra jamais à un étudiant en lettres à être écrivain : c'est à lui ou elle de se trouver, de s'affirmer dans cette voie solitaire, où il faut une ténacité énorme ! Une psychanalyse aide sans doute plus qu'un atelier, dans ce cas. ● *Propos recueillis par Jean Fabbri*

▼
La littérature n'est pas faite
pour « parler » de quelque chose.
Sinon elle se transforme
en discours politique,
en programme, en pamphlet
▲

Ovide sa langue fluide et simple. Par exemple, à l'époque « faire de la poésie » se disait couramment « cultiver l'Hélicon », c'était un cliché usuel, mais aujourd'hui ça ne rime à rien de traduire ainsi, ça « sent » trop le latin : il faut traduire en français, dans un équivalent de langue fluide.

Les romans ou récits français contemporains nous parlent-ils vraiment de la jeunesse étudiante, dans sa diversité, ses difficultés à trouver motivations et orientations, son entrée tardive ou précaire dans une vie active très déstructurée ?

La littérature n'est pas faite pour « parler » de quelque chose. Sinon elle se transforme en discours politique, en programme, en pamphlet, en tout ce qu'on veut mais pas en littérature.

BERNARD MARIS ET GILLES DOSTALER, CAPITALISME ET PULSION DE MORT : FREUD ET KEYNES

Dans *L'Anti-Œdipe*, Deleuze et Guattari nous avaient avertis : « Le capitalisme plus cela déconne, mieux ça marche ». Comment se fait-il que ce système mortifère, le capitalisme, malgré ses crises majeures, continue à tenir debout ? C'est que le capitalisme n'est pas seulement un système économique et social, c'est aussi un système dont le soubassement est le désir humain.

Depuis Freud, on le sait, le désir est un mélange d'amour, Eros, et de mort, Thanatos. Le désir lie les hommes entre eux, et, en même temps, les oppose souvent violemment.

Que le capitalisme ait besoin d'Eros, de lien, pour se perpétuer, rien ne le prouve autant que l'omniprésence de la notion de « conscience », impensée dans la stigmatisation de la grande crise financière et économique que nous traversons.

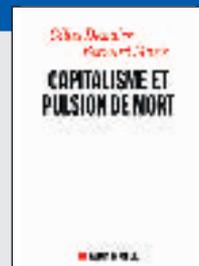
Le livre de Bernard Maris et de Gilles Dostaler explore la phase « thánatique » du capitalisme. Ces auteurs établissent une relation

entre le masochisme primaire de l'homme, la pulsion de mort retournée contre soi, et la quête infinie de l'argent qui est sans fonds.

C'est cette course effrénée, le désir d'argent, moteur du capitalisme, que Keynes voulait stopper : « Ce qu'il voulait, c'était que la société s'arrête de gaspiller et d'accumuler ».

Après toutes les grandes tentatives des années 1970 pour penser ensemble Marx et Freud, Maris et Dostaler, universitaires français et québécois, essayent d'inventer une vision freudo-keynesienne du capitalisme. Conception dans laquelle Keynes nous proposerait l'antidote au désir mortifère de posséder infiniment et, finalement, de perdre.

→ Par François Bouillon



Hyperplanning 2008

les raisons de son succès

Raison n°1

Il fait l'emploi du temps avec ou sans vous !

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout ou partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'opérateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

Raison n°2

Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate

En mode simple comme en réseau, sa mise en œuvre immédiate et sa prise en main intuitive sont au cœur de son succès. Avec plus de 1000 utilisateurs, Hyperplanning est le premier logiciel de gestion de planning annuel en France.

Raison n°3

Il tient tout le monde informé

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible en impression.

Les emplois du temps peuvent être expédiés par email aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur Internet.

Raison n°4

Il est ouvert à tous, à chacun selon ses droits

En réseau, la gestion des droits d'utilisateurs d'Hyperplanning permet à chacun de travailler selon les autorisations qui lui sont allouées.

Raison n°5

Il résout tous les problèmes de salles

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont là pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

Raison n°6

Il rend compte du travail effectué

Décomptes horaires et taux d'occupation des ressources sont possibles en temps réel. Hyperplanning calcule, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

Raison n°7

Il communique avec les autres logiciels

Pour importer ou exporter des données sous un format texte, un simple copier/coller suffit.

Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du service Web livré avec Hyperplanning.net.

Raison n°8

Il s'intègre à votre E.N.T.

Hyperplanning s'interface directement avec votre ENT au travers du serveur CAS.

...



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM

Site : <http://www.index-education.com>